DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU LABEL FORÊT D'EXCEPTION® 2023 - 2027

FORÊT DOMANIALE DE BOSCODON

Forêt de Boscodon – Belvédère de la Fontaine de l'Ours (L. MONTANARO)

BOSCODON

BOSCODON,
FORÊT D'EXCEPTION®

DOSSIER DE DEMANDE
DE RENOUVELLEMENT DU LABEL
FORÊT D'EXCEPTION®

2023-2027

Label Forêt d'Exception®

17 territoires engagés dans la démarche

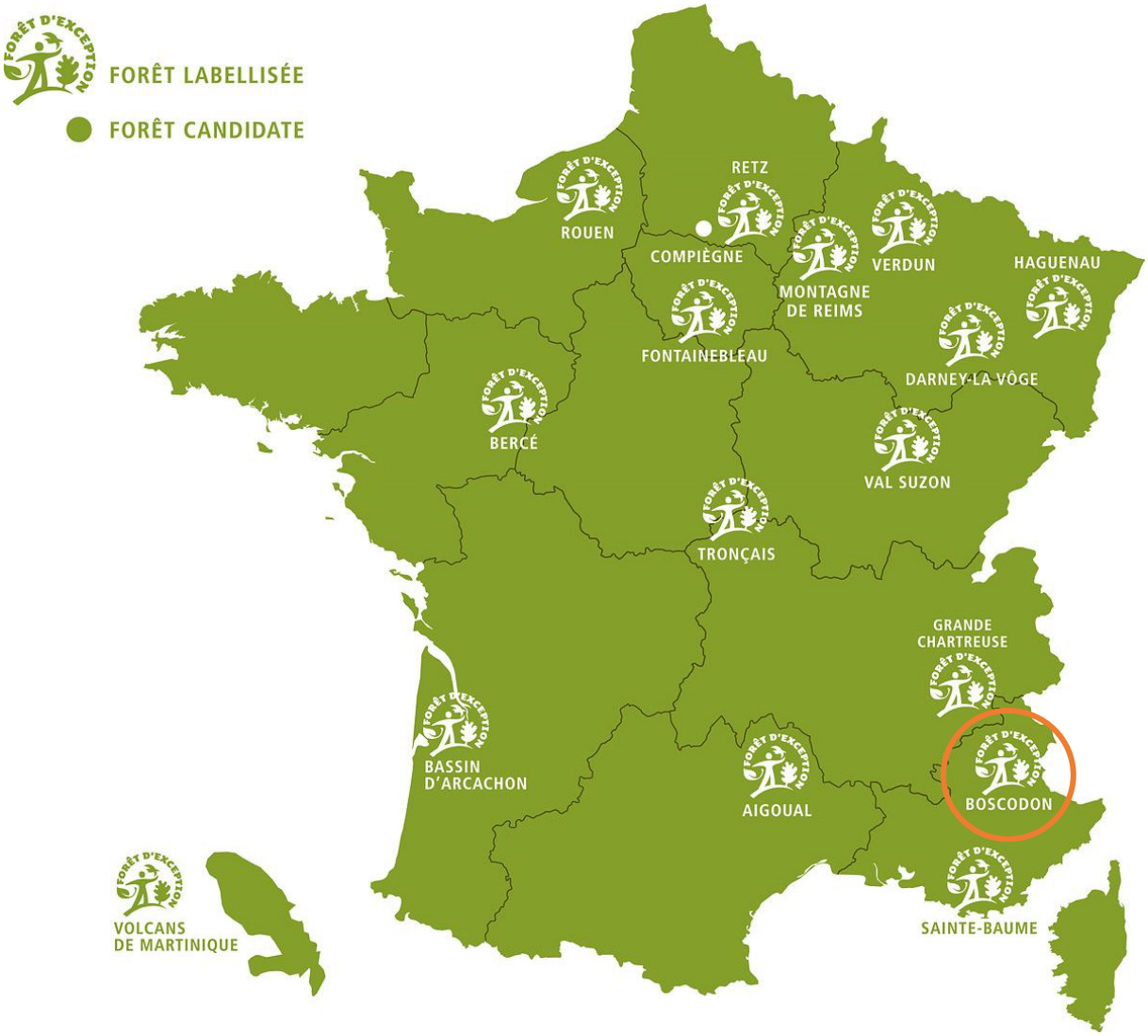

Le label "Forêt d'Exception®" voulu par l'ONF a pour objectif de constituer un réseau de forêts de référence en matière de gestion durable du patrimoine forestier, d'en faire des leviers du développement économique local, d'assurer une mise en valeur de ces sites emblématiques en lien avec leurs territoires environnants.

La forêt domaniale de Boscodon porte les valeurs de Forêt d'Exception® :

- ✓ **un site forestier à haute valeur patrimoniale témoignant d'un rapport marqué et continu entre l'homme et la forêt depuis des siècles**
- ✓ **une multifonctionnalité affirmée**
- ✓ **un territoire d'innovation, d'expérimentation de nouvelles pratiques de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt** (en matière d'accueil du public, de sylviculture, de gestion des milieux naturels, de préservation de la biodiversité, de gestion des risques naturels, de prise en compte des effets du changement climatique …)
- ✓ **un territoire ayant vocation à tester des actions vertueuses transférables dans les autres massifs forestiers non labellisés**
- ✓ **une démarche de concertation et d'implication de tous acteurs locaux favorisant une dynamique de projet**
- ✓ **une gouvernance partagée avec les élus des collectivités locales**

Dupieux J

BOSCODON

Sommaire

Préambule 7

I. Boscodon Forêt d'Exception® : forêt emblématique, lieu magique 11

1. Un décor puissant à l'histoire mouvementée 14
2. Des valeurs fortes portées par une identité marquée 16

II. Bilan des 5 ans de labélisation 21

1. Historique de la démarche 21
2. Gouvernance 30
3. Etat d'avancement 32
4. Expérience et résultat 34

III. Perspectives – Horizon 2027 47

1. Stratégie et gouvernance 48
2. Présentation du nouveau contrat de projet pour la période 2023 à 2027 51
3. Focus sur les actions phares 53

Conclusion 57

NB : s'agissant d'un dossier de demande de renouvellement du label, nous n'avons pas repris dans le détail toute la présentation du site et du contexte local et nous renvoyons le lecteur au premier dossier de candidature rédigé en 2018 qui a largement développé cette partie.

Préambule

Dans les Hautes-Alpes, la forêt de Boscodon rayonne sur le territoire de l'Embrunais et distille un esprit des lieux si particulier qu'il nourrit les habitants et les acteurs de cette montagne magique depuis des générations.

Engagée depuis 2010 (année de signature du Protocole d'accord) dans la démarche **Forêt d'Exception®**, la forêt domaniale de Boscodon réunit depuis cette date les principaux acteurs du territoire autour d'un plan d'action coconstruit et partagé, visant la mise en valeur de ce site emblématique dans le cadre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle.

Après la réalisation d'un premier contrat de projet sur la période 2017-2022, un deuxième contrat de projet a été proposé pour la période 2023-2027. Ce deuxième plan d'action a été validé par le comité de pilotage *Boscodon Forêt d'Exception* du 14 mars 2023 qui s'est aussi prononcé favorablement pour une demande de reconduction du label.

Ainsi le présent document a-t-il pour objet de mesurer le chemin parcouru depuis le lancement de la démarche, de mettre en lumière quelques actions phare concrétisées grâce à Forêt d'Exception®, de présenter les nouvelles orientations stratégiques ainsi que les actions prévues pour les cinq années à venir… et surtout de démontrer la motivation des partenaires à rester dans la cordée !

Nous espérons que ce dossier donnera envie au Comité national d'Orientation de se prononcer favorablement pour un renouvellement de notre label Forêt d'Exception®.

A. Mériaux

« Forêt symbolique de nos montagnes, la forêt domaniale de Boscodon réunit l'ancienne forêt monastique de l'abbaye éponyme et les terrains acquis par l'État dans le cadre de la Restauration des terrains en montagne à la fin du XIXème siècle.

Multifonctionnelle par nature, elle participe aussi bien à la protection contre les risques naturels, qu'à la production de bois de qualité, à la préservation de la biodiversité et à l'accueil du public.

Parmi les sites les plus fréquentés des Alpes du Sud, la forêt de Boscodon, écrin forestier de l'abbaye, est aussi un lieu de promenade privilégié des Embrunais et des Hauts-Alpins.

C'est ainsi que, parce que profondément attachés à cette forêt et à son territoire, tous les acteurs – collectivités territoriales, services de l'État, associations, techniques – impliqués dans sa mise en valeur ont souhaité s'engager pour travailler en commun.

C'est grâce à cette volonté d'agir ensemble que la forêt de Boscodon est aujourd'hui candidate au renouvellement de son label Forêt d'Exception®.

Si le prestige et la renommée de Boscodon ne sont plus à faire, gageons que le présent dossier saura mettre en avant le caractère exceptionnel de celle-ci.

Car exceptionnelle, elle l'est : l'histoire qui l'a façonnée, la majesté de ses peuplements, la force de ses torrents, la biodiversité qu'elle abrite et enfin les dynamiques qu'elle suscite en sont autant de preuves.

Le renouvellement du label Forêt d'Exception® constituerait une reconnaissance des qualités propres à ce lieu extraordinaire ainsi que des personnes qui le font vivre. »

Marc VIOSSAT

Président du comité de pilotage Boscodon Forêt d'Exception®

Conseiller départemental du canton d'Embrun

Vice-président du Conseil départemental en charge des ressources naturelles

« Le label Forêt d'Exception® est avant tout une très belle aventure humaine. Il contribue à développer des expériences collectives dans un objectif commun : préserver et développer la gestion multifonctionnelle et durable des forêts, rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le changement climatique et le déclin de la biodiversité.

La démarche Forêt d'Exception® permet de réunir tous les acteurs volontaires d'un territoire. Elle a la vertu d'initier l'écoute, le dialogue, la concertation autour d'une gouvernance innovante. C'est également un formidable outil pour expérimenter et éprouver de nouvelles techniques de sylviculture, d'aménagement et de préservation.

La forêt domaniale de Boscodon est un site forestier unique à haute valeur patrimoniale, reconnu de tous. C'est pourquoi notre ambition profonde est de faire rayonner la démarche Forêt d'Exception® de Boscodon bien au-delà de ses frontières. Les actions vertueuses mises en œuvre sont et seront des exemples pour les autres forêts publiques du département des Hautes-Alpes.

Aujourd'hui et demain, l'Office national des forêts des Hautes-Alpes s'engage à agir activement auprès du comité du pilotage pour réussir la mise en œuvre du nouveau contrat de projet 2023-2027. »

Pascal FRBEZAR

Directeur de l'Agence territoriale ONF des Hautes-Alpes

I. Boscodon Forêt d'Exception® : forêt emblématique, lieu magique

BOSCODON

« Sur une surface réduite, soit 878ha, la forêt de Boscodon présente en effet deux aspects typiques des forêts méridionales de montagne : d'un côté l'héritage de l'ancien régime, ici à travers la gestion monastique, et d'un autre côté les surfaces acquises au 19° siècle pour la restauration des terrains de montagne érodés, ici particulièrement remarquable en matière de correction torrentielle.

Située sur le versant nord du Grand Morgon, montagne emblématique dominant le lac de Serre-Ponçon, la forêt est abondamment fréquentée pour elle-même autant que pour l'abbaye, et pour les pâturages et cimes auxquels elle donne accès.

Boscodon, un lieu hors du monde ?

Présentant des traits typiques des Alpes du sud, la forêt de Boscodon n'en est pas moins exceptionnelle et singulière dans le développement de ces traits : l'histoire de la forêt ancienne est étroitement mêlée à celle de l'abbaye de Boscodon qui en tirait une part de ses revenus, tandis que le chantier du torrent de Bragousse est un des plus fameux de l'histoire de la RTM. Les contrastes de la géomorphologie et la variété des historiques se traduisent par une grande diversité biologique. Le tourisme enfin fait depuis longtemps l'objet d'aménagements spécifiques, et de partenariats locaux, confirmant la grande multifonctionnalité de cette forêt unique.
Le site géologique est déjà en lui-même remarquable, par les strates inversées du Grand Morgon, pli couché puis charrié, en écaille détachée des grandes nappes de charriage caractéristiques des Alpes du sud. Les trois coups de griffe des torrents du Colombier, de l'Infernet, et du fameux Bragousse dans les gypses et les cargneules, achèvent l'installation d'un décor puissant pour une histoire mouvementée.

Hier

Les documents écrits les plus anciens concernent l'abbaye, située hors de la forêt domaniale d'aujourd'hui, mais ils disent toujours quelque chose de la forêt. C'est donc l'histoire conjuguée des deux entités, forêt et abbaye, qui a pu être écrite dans le dossier présenté, sans oublier le rôle important des villageois pour exploiter mais aussi protéger ces deux patrimoines.

Cette abbaye perdue dans la montagne a été chef d'ordre, mais d'un ordre particulièrement retiré du monde : celui de Chalais, qui a trouvé sa terre d'élection dans les Alpes du sud. Après sa culmination au 13° siècle, l'ordre a peu à peu décliné, Boscodon se maintenant malgré plusieurs pillages pratiquement jusqu'à la révolution.
La gestion prudente de la forêt par les moines, régulant pâturage et prélèvements de bois, maintenait une bonne qualité des forêts, attestée dans les deux rapports de réformation : Boscodon était source de bois d'oeuvre pour les contrées avoisinantes et jusqu'à Marseille pour la construction et la marine. La décadence de l'ancien régime et les besoins en bois amenèrent cependant la catastrophe, malgré les hauts cris et pétitions des habitants de la vallée : à savoir la coupe abusive du quart en réserve, à partir de 1770, par un évêque peu scrupuleux qui avait d'abord pris soin de chasser les derniers moines. Puis c'est la révolution et l'abbaye est vendue à des notables locaux, mais sera conservée sous forme de ferme.
A partir de ce « point zéro », la suite de l'histoire sera celle d'une patiente reconstruction.

D'abord celle de la forêt ancienne, sous l'égide des Eaux et Forêts puis de l'ONF, par des aménagements d'abord en futaie régulière vu la jeunesse des peuplements, puis en futaie irrégulière (jardinage) au fur et à mesure de la restauration. La possibilité remonte de 383 m3 en 1858 aux environs de 1500 m3 dans l'aménagement actuel.

Puis viendra la restauration des sols eux-mêmes, avec le chapitre épique de la RTM. Boscodon présente un florilège des techniques utilisées à l'époque, de la simple mise en défens et regazonnement au reboisement puis à la correction torrentielle, poussée à ses limites dans le cas du torrent de Bragousse, capable de transporter des blocs de 250 m3 !
Cet historique technique se double d'un historique politique. Boscodon illustre remarquablement le passage des lois autoritaires de 1860-64 à la loi plus souple de 1882, limitant les expropriations aux surfaces où le danger est « né et actuel » : le projet de périmètre de 2300 ha en 1873, contesté par les habitants, est ramené à 1114 ha en 1884 et finalement 1081 en 1886.

Pour l'abbaye, le renouveau sera plus tardif, à partir de 1972 lors de son rachat par un groupe de passionnés religieux et laïcs, dont une moniale issue de Chalais. Après plus de 20 ans de patiente restauration, les bâtiments accueillent à nouveau une communauté religieuse à partir de 1996. Cette présence religieuse reste fragile (seul subsiste aujourd'hui un frère dominicain), mais c'est une communauté plus large qui s'identifie aujourd'hui à l'abbaye : l'association des amis de l'abbaye de Boscodon (AAAB), dont le dynamisme ne se dément pas.

Aujourd'hui

Les peuplements forestiers actuels, bien reconstitués, bien desservis pour ceux qui peuvent faire l'objet d'une sylviculture, présentent un exemple très démonstratif de ce que peut être la gestion multifonctionnelle d'une forêt de montagne.
En matière de biodiversité et de naturalité, la gestion en futaie irrégulière des futaies anciennes (347 ha) garantit une bonne conservation de leur valeur environnementale, tandis que d'importantes surfaces hors sylviculture (529 ha) laissent libre cours aux dynamiques naturelles. Des dispositifs scientifiques, notamment du réseau ReNEcoFor, ont pu être installés dans cette forêt de référence.

La fréquentation touristique fait partie de la vie de la forêt, « lieu de pique-nique idéal », mais aussi lieu de fête traditionnelle à la « fontaine de l'ours » et lieu de randonnées vers le cirque de Morgon. La chasse s'y est elle-même adaptée, puisque pratiquée exclusivement à l'arc. La forêt semble plus que jamais appropriée par les habitants comme un patrimoine collectif local.
Le renouveau de l'abbaye, s'il a pu occasionner quelques problèmes de voisinage, sinon même de légitimité sur la gestion de la forêt, est aujourd'hui un véritable atout pour une intégration de la forêt dans son contexte territorial.
Forêt et abbaye ont vocation à se valoriser mutuellement.

Au final de nombreuses qualités de la forêt de Boscodon sont d'ores et déjà reconnues et valorisées. L'intégration de la forêt dans le réseau Forêt d'Exception permettra de continuer dans ce sens, sur la base d'une gouvernance améliorée. »

Extrait du rapport établi par Philippe Barret et Christophe Chauvin pour la 1ère candidature de la FD de Boscodon au label Forêt d'Exception® - 06 juin 2018

1. Un décor puissant à l'histoire mouvementée

La forêt domaniale de Boscodon se situe dans le département des Hautes-Alpes, au sein du massif forestier de Boscodon-Morgon, à proximité d'Embrun et du grand lac de Serre-Ponçon. Administrativement, elle intègre la commune de Crots (environ 1000 habitants), qui elle-même fait partie de la Communauté de communes de Serre-Ponçon (environ 15 600 habitants) et se trouve en aire d'adhésion du Parc national des Ecrins.

Lac de Serre-Ponçon (C. BERNARD)

La forêt de Boscodon s'inscrit dans un territoire à dominante rurale et touristique, où la forêt représente une part importante de l'espace (47% de taux de boisement).

Aujourd'hui, cette forêt montagnarde s'étend en ubac sur une surface de 878 ha au sein d'un massif forestier de plus de 6500 ha composé principalement de forêts publiques : forêt communale de Crots (1070 ha), forêt indivise de la Magnane (430 ha), forêt mandementale de Morgon (745 ha).

Du fait de ses belles sapinières majestueuses et de sa forte naturalité, la forêt de Boscodon est réputée pour ses ambiances, sa riche biodiversité, son bois de qualité, ses torrents, ses aires de pique-nique, ses sentiers et ses panoramas qui expliquent son attractivité auprès des randonneurs locaux ou vacanciers.

La présence de l'abbaye de Boscodon à l'entrée de la forêt rajoute un point d'attrait pour le visiteur et magnifie l'endroit par une harmonie entre patrimoine naturel et patrimoine culturel.

Petite par sa taille, la forêt domaniale trouve son originalité et sa richesse dans l'importance et la multiplicité des enjeux qu'elle recouvre. Cette multiplicité d'enjeux soulève la nécessité d'une gestion multifonctionnelle qui inscrit la forêt dans les politiques du territoire à différents niveaux : ceux du tourisme, de la biodiversité, de la filière bois, des risques naturels, etc.

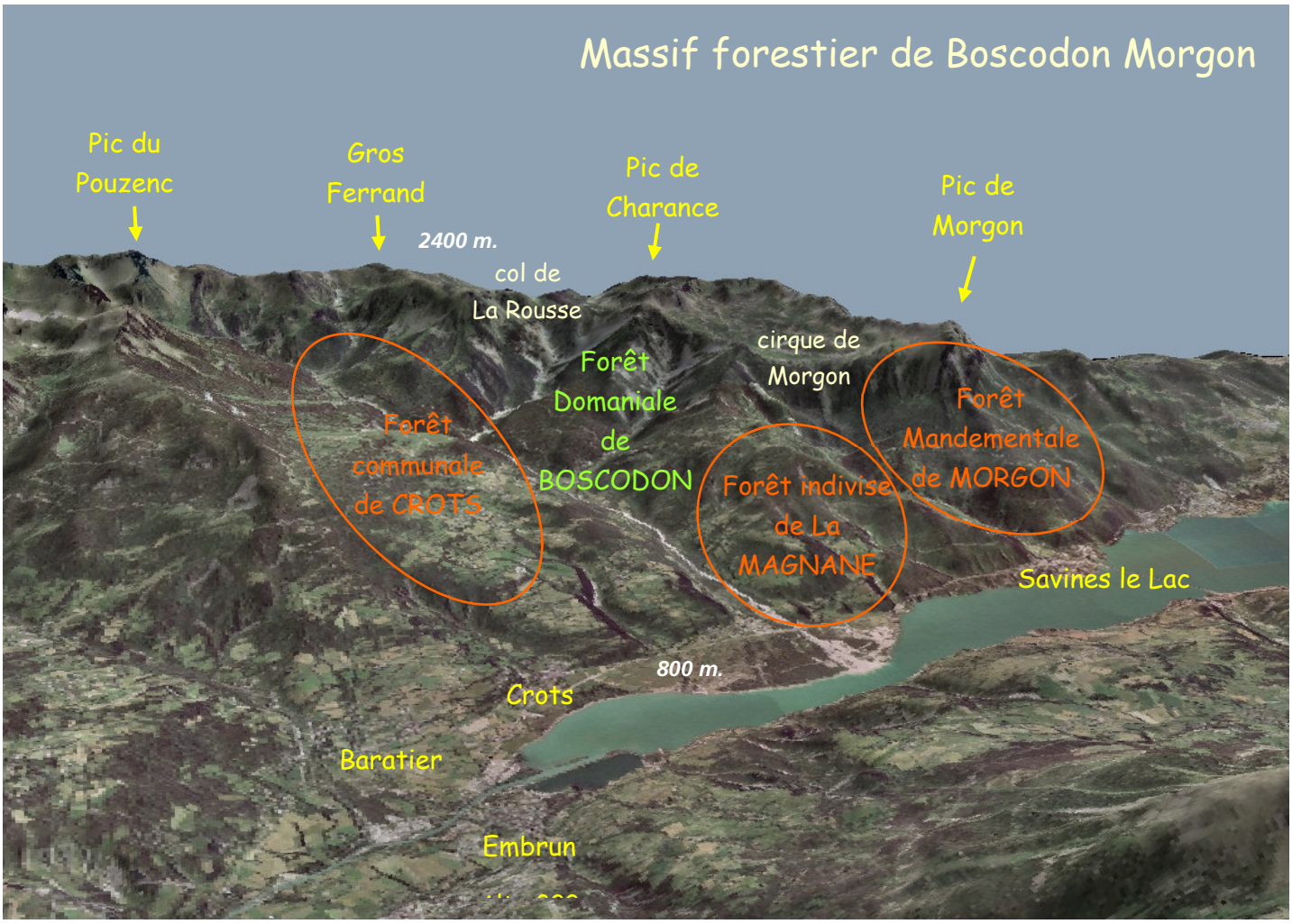

La forêt de Boscodon se positionne dans un territoire de montagne, fruit de l'œuvre de la nature et de la main de l'homme. Si une partie du paysage a été façonnée par les activités économiques, le patrimoine naturel n'en reste pas moins préservé par le relief et par la forêt qui lui offre un véritable refuge, mais aussi par l'homme qui, conscient des richesses dont il hérite, œuvre à leur préservation.

2. Des valeurs fortes portées par une identité marquée

Un relief pentu et des torrents tumultueux. Le massif dans lequel se situe la forêt est connu pour sa géologie complexe faite de marnes noires, de cargneules et de gypse, et pour son réseau de torrents tumultueux (Bragousse, Infernet, Colombier, Boscodon).

A ce titre, le torrent du Boscodon s'est fait un nom à l'échelle européenne pour ses laves torrentielles au cours desquelles il peut charrier une quantité impressionnante de sédiments.

Une sapinière de « haute montagne ». Principalement en ubac (exposition nord), la forêt s'étend sur un gradient altitudinal qui va de 1000m à 2100m d'altitude. Elle est soumise à un climat montagnard, à influence méditerranéenne. Avec 68,6% de surface boisée, elle se compose de plusieurs essences : majoritairement du sapin pectiné (51,4%), mais également du mélèze d'Europe, de l'épicéa commun, du pin à crochets, du pin sylvestre, du pin noir d'Autriche, du pin cembro, du hêtre et d'autres feuillus (érable, saule, tilleul).

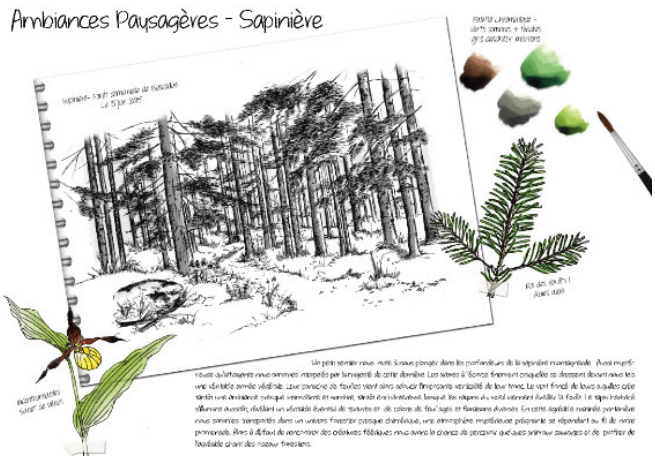

(document Agathe Mériaux)

Une biodiversité reconnue. La biodiversité trouve une place de choix à Boscodon, puisque plusieurs espèces remarquables (dites « patrimoniales ») y sont recensées : Sabot de Vénus, Epipogon sans feuilles ou encore Buxbaumie verte du côté de la flore, et plusieurs espèces de chauve-souris (oreillard roux, murin à moustache, barbastelle, …), des petites chouettes de montagne, le papillon Isabelle de France ainsi que le Tétras Lyre du côté de la faune, pour ne citer que quelques espèces. C'est la raison pour laquelle une ZNIEFF s'y déploie, ainsi que la zone Natura 2000 « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse » sur la quasi-totalité de la forêt et au-delà.

Chevêchette d'Europe, Sabot de Vénus, Epipogon (photos PNE et H. Gautier)

Une histoire riche et des usages diversifiés. Du point de vue historique, la forêt de Boscodon est constituée pour partie de l'ancienne forêt monastique de l'Abbaye de Boscodon (383 ha). Au Moyen-Âge (1130), Guillaume de Montmirail qui possédait la forêt cède cette dernière à une communauté d'ermites et de religieux qui reprend l'abbaye de Boscodon.

Au XVIe siècle, après avoir gagné en renommée, celle-ci est nommée « abbaye royale de Notre-Dame de Boscodon », avant de se voir retirer son titre et d'être rétrocédée au XVIIe siècle à l'archevêché d'Embrun qui convoite les revenus du monastère liés à l'exploitation de la forêt. S'ensuit une période de déforestation de la zone, et l'abbaye tombe peu à peu en ruines.

Quand elle est intégrée au domaine étatique en 1790, elle est alors habitée par des familles. Les deux guerres mondiales finissent d'acter l'exode de ces dernières. En 1972, **l'Association des amis de l'abbaye de Boscodon** (AAAB) se crée et décide de restaurer le monument et de lui rendre sa vocation religieuse.

Aujourd'hui, l'abbaye de Boscodon attire par son rayonnement de nombreux touristes et fidèles chaque année.

Pour en revenir à l'usage de la forêt de Boscodon, il faut savoir que son bois est réputé pour sa qualité depuis le Moyen-Âge. Les radeliers de la Durance, qui connurent leur apogée au tournant du XVIIIe siècle mais disparurent au XXe siècle, avaient pour habitude de faire flotter les bois de Boscodon jusqu'à Marseille afin qu'ils soient utilisés dans les chantiers navals.

En parallèle, une petite activité de pastoralisme a historiquement eu cours à Boscodon, qui fait plutôt office de lieu de passage vers les alpages pour les groupements pastoraux. Ces derniers signent aujourd'hui des concessions de pâturage avec l'ONF.

Si une partie de la forêt actuelle provient de l'ancienne forêt monastique, l'autre (469 ha) est issue des terrains acquis par l'Etat en 1887 dans le cadre de la restauration des terrains en montagne (RTM), en grande partie par le biais d'expropriations.

L'accueil du public trouve un écho particulier en forêt de Boscodon, puisqu'elle accueille chaque année en moyenne 60 000 à 68 000 visiteurs (Office national des forêts, 2019).

Un jour de forte affluence sur le parking de l'abbaye en été (photo ONF)

Ce sont principalement les visiteurs de l'abbaye qui poursuivent leur visite par une petite promenade en forêt mais aussi les randonneurs qui partent vers les belvédères du Colombier et de Bragousse, la Fontaine de l'Ours, le cirque et le sommet du Morgon.

La fraîcheur de la forêt de Boscodon est aussi appréciée les après-midis d'été par nombre de promeneurs.

Enfin, la forêt de Boscodon est aussi le lieu de recherche et d'expérimentations. Elle accueille en son sein depuis 1993 une placette Renecofor (Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers) qui permet d'étudier la réaction des peuplements de sapins face aux changements du climat et de la qualité de l'air mais aussi de suivre l'évolution des facteurs écologiques et de la biodiversité forestière.

Une forêt domaniale gérée par l'Office national des forêts (ONF). L'agence ONF des Hautes-Alpes assure la mise en œuvre de la gestion forestière en forêt domaniale de Boscodon. Cette gestion repose sur l'application du régime forestier et sur le document d'aménagement forestier valide pour la période 2014-2033. Celui-ci comprend des objectifs en matière de gestion sylvicole (amélioration et régénération des peuplements), d'accueil du public (entretien des équipements), d'observation de l'état des milieux naturels et des espèces, de prévention des risques naturels, de maîtrise de la pression cynégétique (équilibre forêt-gibier).

L'ONF applique sur Boscodon quatre modalités de gestion :

- 346,53 ha en futaie irrégulière avec un objectif de production de bois d'œuvre.
Les grumes de sapin sont valorisées principalement en bois de charpente, celles de mélèze peuvent être utilisées, selon les qualités, en bois de construction (charpente, bardage, ossature bois) ou bois fraisés ;
- 327,10 ha de forêt de protection (RTM), temporairement sans objectif de production ;
- 2,16 ha d'îlot de vieillissement pour conserver la biodiversité spécifique aux vieux arbres et aux sujets dépérissants ;
- 202,05 ha laissés en évolution libre au sens de l'intérêt écologique général.

Une forêt à la croisée des dispositifs de gestion. Par ailleurs, comme vu en filigrane, la forêt de Boscodon est à la croisée d'une multiplicité de dispositifs de gestion et de protection : régime forestier, ZNIEFF, site classé, zone Natura 2000, espace naturel sensible (ENS), zone d'adhésion du Parc national des Ecrins, charte forestière de territoire…

La Charte Forestière de Territoire de l'Embrunais (CFT)

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP), créée en 2017, s'est lancée dans l'élaboration de sa 1ère charte forestière en 2020.

Le périmètre de la Charte correspond au territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon, soit 17 communes pour une superficie de 609 km2 et une population d'environ 16 500 habitants.

La forêt couvre 47% du territoire de la CCSP, soit 29 00 ha de forêt. Fort d'une ressource forestière estimée à 45 000 m3 / an de bois mobilisables, le territoire est engagé depuis plusieurs années dans des actions en faveur de la filière bois (création d'une zone d'activités dédiée aux entreprises du bois, création d'un réseau de chaleur alimenté en plaquettes forestières...). Le territoire compte 70% de forêts publiques et 30% de forêts privées (très fortement morcelées et donc peu gérées).

Trois enjeux prioritaires et 10 orientations stratégiques ont été retenus pour élaborer le programme d'actions de la CFT :

ENJEU A : Améliorer le rôle multifonctionnel de la forêt
- Orientation A.1. : Accompagner les évolutions sur le mélézin
- Orientation A.2. : Accompagner la gestion des interactions entre sylviculture et pastoralisme
- Orientation A.3. : Accompagner la gestion de l'accueil des publics en forêt
- Orientation A.4. : Intégrer et anticiper les évolutions environnementales et sociétales dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité

ENJEU B : Accompagner la coopération entre tous les acteurs
- Orientation B.1. : Favoriser le dialogue entre acteurs
- Orientation B.2. : Diffuser la connaissance et l'information
- Orientation B.3. : Améliorer les compétences et les partager

ENJEU C : Développer la filière bois sur le territoire
- Orientation C.1. : Garantir l'accès à la ressource en bois
- Orientation C.2. : Soutenir le développement de la filière bois et contribuer à la transition écologique
- Orientation C.3. : Accompagner les entreprises locales dans leur activité et leur renouvellement

Le programme d'actions de la CFT a été validé en mars 2022 pour mise en application sur la période de 2022-2026. Il comprend 12 actions :

- N°1 : Opérations foncières forestières
- N°2 : Schéma de desserte
- N°3 : Plan de massif DFCI
- N°4 : Chantiers pilotes pour la gestion multifonctionnelle des forêts
- N°5 : Maintien du mélèze et valorisation de ses services-rendus
- N°6 : Accueil raisonné des publics en forêt
- N°7 : Inventaire et valorisation des vieux bois et gros bois morts

- N°8 : Formation et rencontres thématiques
- N°9 : Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises pour développer la construction bois et le bois énergie
- N°10 : Parcours de l'élève sur la forêt et le bois de la maternelle au lycée
- N°11 : Animation du programme d'actions de la charte forestière
- N°12 : Accompagner l'élaboration de conventions entre partenaires pour faciliter la coopération (thèmes ciblés : sylvopastoralisme, biodiversité, tourisme).

Boscodon Forêt d'Exception® figure dans les éléments de diagnostic du territoire (cf. extrait ci-dessous). Pour son 1er plan d'action, considérant le Contrat de projet déjà en cours en forêt de Boscodon, la CFT a plutôt orienté son plan d'action sur d'autres forêts du territoire. Une meilleure complémentarité sera recherchée dans le futur.

BOSCODON, FORÊT D'EXCEPTION®

FORÊT D'EXCEPTION®

Le label Forêt d'Exception® est porté par l'ONF depuis 2008. Il a pour objectif de mettre en valeur certaines forêts domaniales emblématiques et leur gestion multifonctionnelle.

En obtenant ce label en novembre 2018, la forêt domaniale de Boscodon intègre le réseau des 17 sites engagés dans la démarche de labellisation, tout en étant la plus petite forêt labellisée dans ce réseau avec seulement 825 ha.

Le label est une reconnaissance de la sapinière emblématique, qui à la fois produit un bois de qualité, héberge une biodiversité remarquable, assure l'accueil de publics, dans un contexte historique de l'ancienne forêt monastique et de l'histoire de la restauration des terrains en montagne de la fin du 19ième siècle.

FORÊT D'EXCEPTION
BOSCODON

Plusieurs études ont été produites dans le cadre de cette démarche :

- Le schéma d'accueil du public, réalisé à l'échelle du massif Boscodon-Morgon en 2016 : ce schéma a donné lieu à un programme d'actions pour la période 2016-2020
- Un contrat de projet au titre de la Forêt d'Exception, à l'échelle de la forêt domaniale de Boscodon, avec des actions à mener pendant la période 2017-2021
- Un plan d'interprétation des patrimoines de Boscodon-Morgon finalisé en septembre 2020, avec un programme de 27 actions, pour lequel la CCSP est structure animatrice depuis septembre 2020.

Le principal frein à la mise en œuvre de ces études est la difficile mobilisation de ressources financières pour la réalisation des actions : le label Forêt d'Exception® n'apportant pas de financement spécifique et limitant ainsi la mobilisation de porteurs d'actions.

Malgré ces difficultés, cette démarche reste une véritable opportunité pour le territoire, qui bénéficie d'une mise en valeur, à l'échelle nationale, d'une forêt emblématique de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

33

II. Bilan des 5 ans de labélisation

BOSCODON

2010	Signature du Protocole d'accord		
2014 - 2016	Réalisation du Schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon Elaboration du 1er Contrat de projet		
2017	Contrat de projet 2017-2021	Mise en œuvre des actions du contrat de projet 2017 – 2021	
2018	Dossier de labélisation		
	Labélisation (nov. 2018)		
2020	*Crise COVID*		
2021	Prorogation d'un 1 an du Contrat de projet		
2022	Elaboration du 2ème Contrat de projet	Mise en œuvre des actions du contrat de projet 2023 - 2027	
2023	Validation du Contrat de projet Dossier de re-labélisation		

FRISE CHRONOLOGIQUE

1er COPIL - 18 septembre	2008	
2ème COPIL - 16 décembre	2009	**Venue du comité national d'orientation - 19 juin**
Signature du protocole d'accord	2010	Réunion d'un comité technique - 19 juin
3ème COPIL - 16 novembre	2012	
	2014	*Réalisation du schéma d'accueil du public Boscodon-Morgon (3 ans)*
4ème COPIL - 13 décembre	2016	
5ème COPIL - 20 octobre	2017	**1er Contrat de projet (2017 – 2021 / prolongé en 2022)**
6ème COPIL - 26 avril	2018	**Attribution du label Forêt d'Exception® - 27 novembre**
	2019	
7ème COPIL – 07 septembre	2020	*Elaboration du plan d'interprétation des patrimoines de Boscodon - Morgon (2 ans)*
8ème COPIL – 10 décembre	2021	
9ème COPIL – 18 mai	2022	**2ème Contrat de projet (2023 – 2027)**
10ème COPIL – 14 mars	2023	**Visite des rapporteurs du CNO 16 mai**

Une démarche initiée il y a plus de 13 ans. Impliquée dans la démarche depuis 2010 avec la signature du Protocole d'accord, le COPIL de la forêt domaniale de Boscodon a signé le premier contrat de projet en 2017, menant en 2018 à la labellisation Forêt d'Exception®. Le label reconnaît le patrimoine naturel et culturel de la forêt, les différents usages qui coexistent, son mode de gouvernance innovant et les projets dont elle fait l'objet. Quelle-est la genèse du projet ?

L'initiation par le programme départemental « Grands sites » (2002-2009). Initié en 2002 à Boscodon, le programme « Grands sites » avait fédéré les acteurs autour du vallon du Boscodon et de son abbaye. L'opération « Grand site du Boscodon » est alors portée par le Conseil général des Hautes-Alpes et la communauté de communes de l'Embrunais (à noter que cette dénomination « Grands sites » était bien une initiative départementale, non liée à la démarche des Grands sites de France).

Le Conseil général des Hautes-Alpes avait alors lancé une longue période de concertation et d'études, dont on peut retenir les principales productions écrites :

- Rapport provisoire d'orientation pour l'aménagement du vallon, rédigé en 2003 par l'architecte en chef des monuments historiques ;
- Étude préliminaire pour l'accès à l'abbaye de Boscodon, réalisée par la direction des routes, des transports et du patrimoine du Conseil général en 2004 ;
- Étude paysagère pour l'aménagement de la route d'accès à l'abbaye commandée par la direction des routes du Conseil général en 2005 ;
- Étude du développement stratégique du vallon de Boscodon, commandée par le Conseil général en 2009.

Un contrat « Grand site » voit alors le jour, qui permet l'aménagement du parking de l'abbaye, situé en forêt domaniale et des sentiers alentours, ainsi que l'aménagement du parking de la Fontaine de l'Ours.

Malheureusement, les autres projets esquissés par les diverses études n'aboutissent pas. Plusieurs facteurs pourraient être à l'origine de cet essoufflement : un budget trop important, un portage trop faible ou encore des problèmes fonciers.

L'opération « Grand Site » s'arrêtera là pour Boscodon.

En route vers le label Forêt d'Exception®. Profitant de l'émulation créée par la démarche « Grand Site », les partenaires décident de candidater au projet « Forêt patrimoine » lancé par l'ONF.
La **première réunion du comité de pilotage a lieu en septembre 2008**, dans les locaux de l'ONF de Gap, en commun avec la réunion du comité de pilotage du projet de maison des torrents.
La réunion traite de la composition du comité de pilotage, présente la démarche de labellisation et le projet de maison des torrents. Le label visé est « Forêt patrimoine », qui deviendra « Forêt d'Exception® » en 2011.

Brochure "Forêt patrimoine" réalisée en 2009

La démarche de labellisation s'est donc déroulée sur 10 ans, temps nécessaire à la maturation des projets à monter et au partage entre les acteurs. La progression s'est ainsi faite de la même manière qu'une ascension d'alpiniste : à pas régulier permettant de tenir en endurance !

Les espaces de travail en commun. Afin de mener à bien le processus de dialogue territorial que représente la démarche de labellisation, divers espaces de travail ont été mis en place pour réaliser le travail collectif.

Le **comité de pilotage** (COPIL) valide la stratégie globale de la démarche, ainsi que les propositions issues des groupes de travail. Il prend collégialement les décisions majeures. Les réunions du comité de pilotage ont lieu une fois par an en moyenne.

Le **comité technique** réunit les personnels techniques issus des structures membres du comité de pilotage. Ce comité n'a pas de pouvoir de décision. Il peut formuler des propositions à soumettre au comité de pilotage.

Les **groupes de travail** correspondent à des besoins de travail en commun ponctuel et sur des thèmes ciblés. Les personnels techniques issus des structures membres du comité de pilotage sont invités, ainsi que des personnes extérieures si les thématiques traitées les concernent. Le groupe de travail aboutit à des propositions, qui seront soumises au comité de pilotage.

Les réunions de ces trois espaces de travail ont également pour objectif principal d'assurer un niveau d'information optimal de l'ensemble des parties prenantes. La forêt domaniale de Boscodon étant la plus petite forêt du réseau Forêt d'Exception® en surface, le nombre d'acteurs est relativement réduit. Certaines structures disposent par ailleurs de peu de salariés ou de peu de membres actifs. Pour une structure donnée, une même personne peut donc être amenée à participer aux diverses instances.

Au cœur de la concertation. Un **groupe de travail** est réuni en avril 2009 pour travailler à la **rédaction du protocole d'accord**. Le travail est réalisé en quatre sous-groupes thématiques qui traitent de l'accueil du public, de « l'homme et la forêt », de la biodiversité et de l'histoire.

La **visite du Comité national d'orientation**, à l'occasion de sa réunion annuelle qui se tient « sur le terrain » à Boscodon le 19 juin 2009, permet de présenter le territoire et ses motivations.

La présence d'élus régionaux et départementaux, de maires, d'un représentant du Parc national des Écrins, d'associations et des acteurs forestiers locaux permet également au comité d'apprécier l'intérêt et l'implication de tous dans la démarche. Les participants sont accueillis à l'abbaye de Boscodon par le frère Jean Mansir qui a spécialement rédigé un texte sur « la montagne, la forêt et l'abbaye » pour la venue du comité national d'orientation.

La **2ème réunion du comité de pilotage**, le 16 décembre 2009 à la mairie de Crots, valide la composition du comité de pilotage, fait le point sur l'avancement de projet, **valide le protocole d'accord** et commence à travailler à l'élaboration du contrat de projet. Les signatures du protocole d'accord sont recueillies à la suite de cette réunion.

Un **comité technique** est organisé le **18 juin 2010** pour travailler sur le contrat de projet, alternant des séances en salle à l'abbaye et de courtes sorties en forêt de Boscodon.

A la suite, l'ensemble des partenaires de la démarche ont signé le protocole d'accord Forêt d'Exception®, s'engageant ainsi à conjuguer leurs efforts autour des **5 orientations stratégiques** suivantes :

1) Renouer le lien entre la forêt et l'abbaye de Boscodon

2) Inscrire « Boscodon, Forêt d'Exception® » dans les projets des acteurs du territoire

3) Accueillir tous les publics pour une forêt à partager

4) Préserver la biodiversité en maintenant les fonctions traditionnelles de la forêt

5) Favoriser une vision partagée du projet pour intégrer l'ensemble des fonctions et des usages

NB : La thématique RTM, prédominante pour le territoire de Boscodon, ne fait pas l'objet d'une orientation propre. En effet, celle-ci est tellement prégnante qu'elle trouve sa place, pleinement ou en filigrane, dans chacune des orientations.

Avec un changement de chef de projet, il faut attendre le 16 novembre 2012 pour que se tienne la **3ème réunion du comité de pilotage**, à l'abbaye de Boscodon. Les actions du contrat de projet sont présentées. C'est également à cette occasion qu'est présentée la démarche de schéma d'accueil du public. Les membres du comité de pilotage s'entendent sur la gouvernance du schéma d'accueil, son périmètre et son plan de financement.
L'année 2013 marque un temps de pause dans la démarche. En effet, la prise de poste du nouveau responsable territorial et chef de projet lui imposent d'autres contraintes et aucune réunion n'est organisée cette année-là.

Une chefferie de projet évolutive au sein de l'ONF, de 2008 à 2023

Trois chefs de projet (CP) se sont succédé sur les dix années qu'a duré la marche vers le label, plus un chef de projet pour le lancement du schéma d'accueil :

- Bruno Gauthier, responsable de l'unité territoriale d'Embrun, 1er CP de 2008 à 2011 ;

- Christophe Bernard, responsable de l'unité territoriale d'Embrun, 2ème CP de 2012 à 2015 ;

- Lionel Mazoyer, chef de projet au bureau d'études ONF 04/05, a assuré le lancement du schéma d'accueil du public en 2014 ;

- Catherine Biache, chef de projet au bureau d'études ONF 04/05, a assuré la réalisation du schéma d'accueil de 2015 à 2016 puis le plan d'interprétation des patrimoines. Elle a piloté la démarche Forêt d'Exception® de 2016 à 2020 (3ème CP) ;

- Christophe Bernard, responsable de l'unité territoriale d'Embrun, a repris la chefferie de projet depuis 2020, avec l'appui de Lucas Montanaro (BE-ONF 04/05) pour l'élaboration du 2ème contrat de projet et du présent dossier de renouvellement du label, et de Catherine Biache (responsable du service Développement de l'Agence ONF 05) pour l'ingénierie financière.

Du début de l'année 2014 à juin 2016, les acteurs du territoire se concentrent sur la réalisation du schéma d'accueil du public.

Le schéma d'accueil du public, un temps fort pour la construction d'un esprit collégial.
Le schéma d'accueil du public, élaboré de 2014 à juin 2016, a été l'occasion de fédérer les acteurs autour de projets concrets et ainsi de rebondir suite à l'échec de la maison des torrents et de certaines actions inabouties du projet de Grand Site. Bien qu'un peu longue, cette parenthèse dans la démarche de labellisation était donc nécessaire. C'est en tous cas ce que l'on a pu constater au moment de son aboutissement et de la reprise de la démarche de labellisation. Le choix avait été fait par l'ONF de dédier le temps de travail de la cheffe de projet au schéma d'accueil pendant cette période. Cela a permis de rassembler les partenaires autour de ce projet thématique avant de se remettre en marche vers le label.
Le schéma d'accueil a aussi permis d'étendre la dynamique née de la démarche Forêt d'Exception® à l'ensemble du territoire Boscodon-Morgon et de ses acteurs, échelle qui est apparue comme cohérente pour appréhender les logiques d'accueil du public et touristiques. Il a ainsi été réfléchi sur l'ensemble des territoires des 2 communes de Crots et Savines-le-Lac (cf. chapitre 1 page 9).

Les fiches-actions prévues par le schéma d'accueil prévoient des réalisations sur 5 ans, soit **de 2016 à 2020**, mais la stratégie développée va bien au-delà et nécessitera un renouvellement de son plan d'action pour continuer à être mise en œuvre après 2020 et surtout une animation active.

L'élaboration du schéma d'accueil a été financée par la Région PACA, l'ONF, le Département des Hautes-Alpes, le Mandement forestier de Savines et la commune de Crots.

Le Mandement de Savines-le-Lac, une originalité forestière locale

Le Mandement de Savines-le-Lac est un syndicat de communes qui regroupe cinq communes (Savines-le-Lac, Réallon, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Saint-Apollinaire). Ces communes possèdent des **bois et pâturages en indivision**. L'existence du Mandement remonte au moins au XIIIème siècle. Il possède trois forêts : la forêt de Morgon (738 ha), la forêt de la Selette Pré Martin (235 ha, sur le versant de Puy-Saint-Eusèbe, en face de Boscodon) et la forêt de la Magnane (437 ha, en indivision avec la commune de Crots).

Ce projet de territoire a été le **premier travail en commun d'importance pour les acteurs locaux**. Ce processus, qui s'est déroulé sur presque trois ans, leur a permis d'apprendre à mieux se connaître et à travailler ensemble.

Afin d'assurer la cohérence avec la démarche Forêt d'Exception®, le comité de pilotage du schéma d'accueil était constitué des mêmes membres que celui de Forêt d'Exception®, auxquels viennent s'ajouter le Mandement et la commune de Savines-le-Lac. Le président de ce COPIL a été M. Jean-Claude Dou, alors président du Mandement. Le comité de pilotage a fonctionné comme celui de la démarche Forêt d'Exception®.

COPIL SAP 2016 en mairie de Crots (ONF)

Le schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon s'est construit grâce à une concertation large et en prenant le temps de l'échange. Il constitue ainsi un socle fort pour le dialogue territorial et une base de travail pour le contrat de projet et la démarche de labellisation.

Mettant en avant l'existence du schéma d'accueil et la démarche Boscodon Forêt d'Exception®, le Département des Hautes-Alpes a pu candidater à un programme Interreg-Alcotra intitulé « Programme intégré thématique - Modèles Intégrés pour le Tourisme Outdoor » (PITEM-MITO) et ainsi financer de nombreuses actions du schéma d'accueil : requalification des aires d'accueil, rénovation de la signalétique des sentiers de randonnée, restauration du sentier et de la table d'orientation du Pic du Morgon, participation au réaménagement paysager du site de la Fontaine de l'Ours (accès PMR).

La mise en forme du 1er contrat de projet. Le 28 février 2017, un **groupe de travail** post schéma d'accueil permet de travailler de façon plus approfondie sur les actions du contrat de projet. En deuxième partie de réunion, le travail est organisé en 3 sous-groupes : **valorisation du territoire par l'art in situ ou le landart**, **suivis naturalistes et scientifiques**, **communication**. La réalisation du schéma d'accueil ainsi que la mise en œuvre de son plan d'action sont intégrées dans ce premier contrat de projet au chapitre des mesures en faveur de l'accueil du public.
Renforcée par les apports du groupe de travail, la rédaction du contrat de projet est finalisée à l'automne 2017.
Une **réunion du comité de pilotage**, le 20 octobre 2017 dans la salle du camping de Crots, présente les actions déjà réalisées en 2017 et **valide le contrat de projet**.

Les premières signatures du contrat de projet sont effectuées en fin de réunion par M. Canal, président de l'AAAB, M. Viossat, président du comité de pilotage, M. Dou, président du comité

de pilotage Natura 2000 et M. Duverney, directeur d'agence ONF. Les autres signatures sont recueillies fin 2017 et début 2018. Le choix a été fait de conserver les cinq orientations pour guider le contrat de projet, malgré le temps passé depuis la signature du protocole d'accord. Le contrat de projet, validé par le comité de pilotage en 2017, s'inscrit ainsi pleinement dans le projet commun porté par les membres du comité de pilotage depuis le début de la démarche.

La **6ème réunion de comité de pilotage** a eu lieu le **26 avril 2018** en mairie de Crots.
L'état d'avancement de la démarche de labellisation est présenté. Le dossier de candidature, dont une version de travail a été envoyée au préalable, est examiné. Fin mai 2018, le dossier de candidature est finalisé.
En mai 2018, l'abbaye de Boscodon met en place une muséographie afin de découvrir les lieux.

Muséographie (AAAB)

Le 27 novembre 2018, la forêt de Boscodon se voit décerner le label Forêt d'Exception® remis par M. Christian Dubreuil, Directeur Général de l'ONF représenté ce jour-là par M. Albert Maillet, Directeur Forêt Risques Naturels à la Direction générale de l'ONF et Mme Anne Vourc'h Vice-présidente du Comité national d'orientation.

L'année 2020 est marquée par la **crise sanitaire**, compliquant la mise en place des actions programmées par le contrat de projet 2017-2021.

Le 07 septembre 2020 est organisée la 7ème réunion du COPIL. Les membres du COPIL s'engagent à effectuer la plupart des actions restantes avant la fin du contrat de projet, et deux actions sont reportées sur le prochain contrat de projet. Les acteurs impliqués dans la démarche ont montré leur satisfaction dans l'avancement du processus, et souhaitent renouveler leur engagement dans un deuxième contrat de projet.

L'élaboration du plan d'interprétation des patrimoines de Boscodon–Morgon, de 2020 à 2021 par Catherine Biache. Ce plan, qui découle du schéma d'accueil, a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de la forêt de Boscodon-Morgon. Il a été élaboré en collaboration avec les acteurs locaux et les habitants de la région.

Le 8ème COPIL, a eu lieu le 10 décembre 2021.

Catherine Biache n'est plus chef de projet depuis février 2021 ; Christophe Bernard lui succède.

En 2021, dans l'objectif de remédier au retard pris durant la crise sanitaire, le CNO donne à « Boscodon Forêt d'Exception® » une année de sursis afin de mettre en place le second contrat de projet pour une future re-labélisation.

COPIL Forêt d'Exception (L. MONTANARO)

Ainsi, 2022 permet de finaliser le contrat de projet 2023 – 2027 (Christophe Bernard avec l'aide de Lucas Montanaro).

En 2022, se rajoutent aux orientations stratégiques des axes de travail, permettant de mettre en place des actions plus adaptées, moins coûteuses et réalisables dans les 5 ans (cf. chapitre III – stratégie et gouvernance, page 36).

La Charte forestière de territoire de l'Embrunais, initiée par la Communauté de communes de Serre-Ponçon en 2017 (financement FEADER mesure 16.7.2) voit le jour le **25 mars 2022** après deux ans d'étude et de concertation. L'objectif est de dynamiser la filière bois à l'échelle du territoire communautaire, notamment en favorisant l'utilisation du bois local dans tous ses usages mais aussi en promouvant une gestion forestière multifonctionnelle.
Dans son diagnostic de territoire, la Charte a intégré la présence d'une démarche Forêt d'Exception en forêt de Boscodon susceptible de servir d'exemple.
La mise en place de la CFT ayant mobilisé les élus et partenaires locaux sur de nombreuses réunions autour du thème de la forêt, il n'a pas été jugé nécessaire d'organiser d'autres réunions que le COPIL pour Boscodon Forêt d'Exception®.

Le 9ème COPIL s'est tenu le 18 mai 2022 sous la forme d'un COPIL élargi à l'ensemble des acteurs (associations, collectivités locales…) avec comme ordre du jour la construction du second contrat de projet. Les actions envisagées ont été discutées et enrichies par l'ensemble des partenaires.

Le 10ème COPIL du 14 mars 2023 a permis de valider le contenu du deuxième contrat de projet. Les 15 actions ont été présentées dans le détail par chaque pilote en charge de sa réalisation (cf. pages 39 et 40).

COPIL Forêt d'Exception (L. MONTANARO)

Le 16 mai 2023 c'est la venue des rapporteurs du CNO (Juilien Bouillie et Philippe Barret). Une visite terrain sur la journée, en présence de bon nombre de partenaires locaux, avec l'explication des actions réalisées et de celles prévues au prochain contrat de projet.

2. Gouvernance

Une instance de gouvernance partagée et des espaces de travail collectif. Un comité de pilotage (COPIL), constitué depuis l'origine par les partenaires signataires du protocole d'accord, valide et suit l'exécution du contrat de projet. Il se réunit une à deux fois par an. Il est composé d'une quinzaine d'acteurs du territoire : l'ONF, des collectivités territoriales, des services de l'Etat à différents niveaux, des établissements publics et une association. Au-delà des réunions du COPIL, des groupes de travail thématiques se mettent en place au fil de l'eau pour réfléchir à des questions spécifiques. Ces groupes de travail ont été activés en amont du 1er contrat de projet sur 3 thèmes : accueil du public, biodiversité, gestion forestière. Ils ont permis l'émergence de propositions dont beaucoup ont été traduites en actions dans le 1er puis dans le 2ème contrat de projet.

Durant la période de préparation du 1er contrat de projet, cette concertation s'est aussi exprimée dans l'élaboration du schéma d'accueil avec l'organisation de 3 comités techniques spécifiques (sentiers /activités nature, accès/stationnements, promotion) suivi de 3 COPIL, entre 2014 et 2016.

La concertation Forêt d'Exception® est animée par l'Office national des forêts (en qualité de représentant du propriétaire). Celui-ci est chargé du suivi des actions, de l'animation du COPIL et des groupes de travail ainsi que de l'appui technique auprès des porteurs d'actions.

Forêt d'Exception® n'est pas le seul dispositif de gouvernance partagée sur le territoire : la forêt de Boscodon se retrouve elle-même partie intégrante de territoires faisant l'objet de programmes concertés : un site Natura 2000, un Pays d'Art et d'Histoire, un Parc national, un schéma d'accueil du public et une charte forestière de territoire (CFT). De prime abord, toutes ces instances de concertation sur un même territoire peuvent sembler redondantes mais elles ne traitent pas toutes des mêmes enjeux et n'ont pas nécessairement les mêmes objectifs. Combiner les participations des acteurs à ces différentes instances favorise les échanges d'informations et permet une meilleure intégration des enjeux dans les politiques du territoire.

Les membres du COPIL :

1. Association des amis de l'abbaye de Boscodon (AAAB)
2. Comité de pilotage du site Natura 2000
3. Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
4. Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP)
5. Commune de Crots
6. Conservatoire botanique national alpin (CBNA)
7. Département des Hautes-Alpes (CD05)
8. Direction départementale des territoires des Hautes-Alpes (DDT 05)
9. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL PACA)
10. Office national des forêts (ONF) : agence territoriale des Hautes-Alpes et service RTM
11. Parc national des Ecrins (PNE)
12. Région Provence Alpes Côte d'Azur (Région Sud PACA)
13. Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)
14. Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Alpes (UDAP 05)

La Forêt d'Exception® de Boscodon, en touchant à de nombreux enjeux (biodiversité, patrimoine, filière bois locale, accueil du public, risques naturels) est un site de référence pour toutes ces démarches de territoire.

Le schéma ci-dessous représente la composition du comité de pilotage

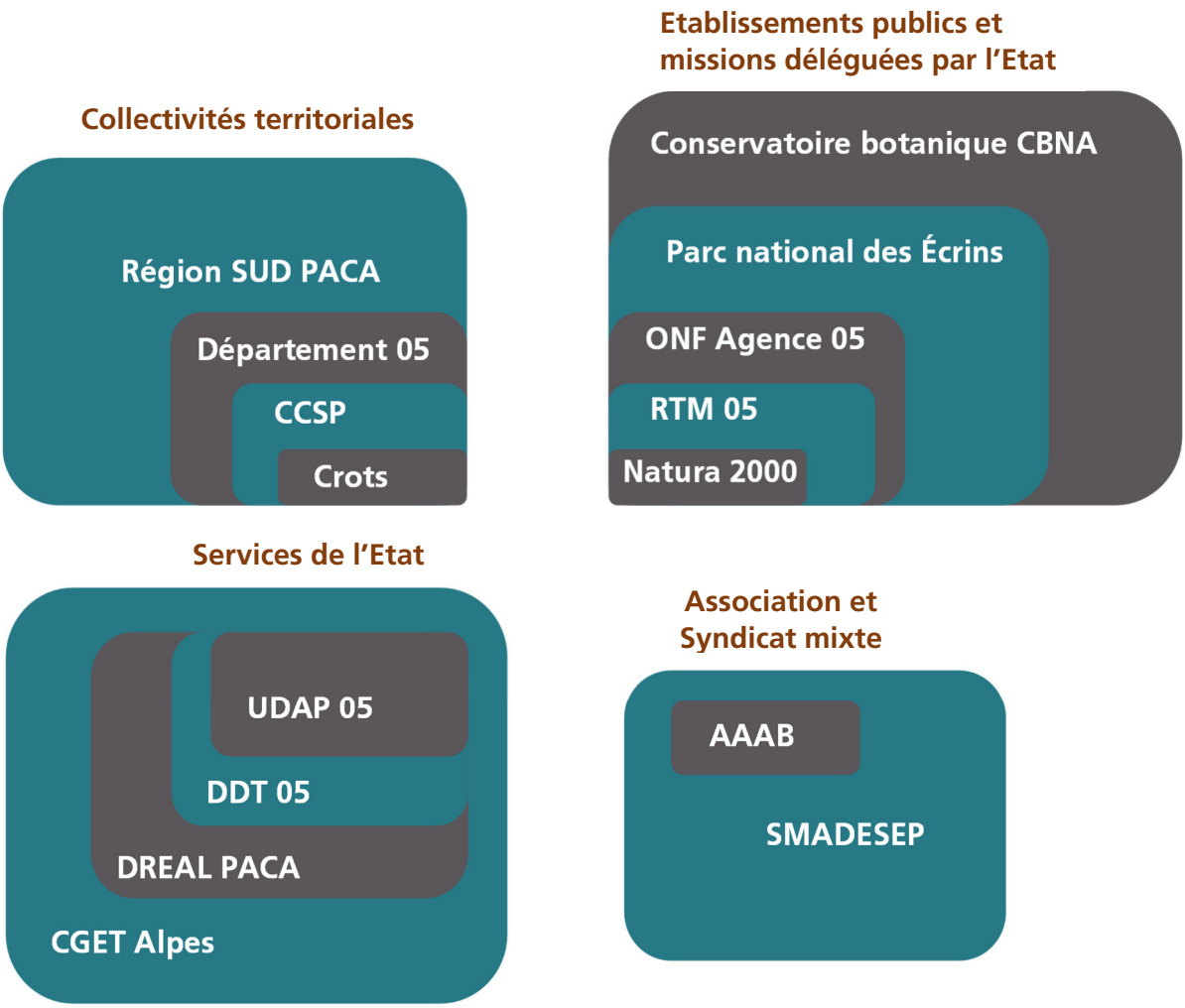

Le financement des actions. Les signataires du contrat de projet se sont engagés à rechercher conjointement les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation des actions.

Pour chaque action, le plan de financement est pré-fléché dans la fiche-action mais chaque pilote a en charge le montage du dossier de demande de subvention et assure l'autofinancement.

D'autres solutions sont recherchées pour compléter le financement des projets : mécénat, participation citoyenne, …

Il est à noter que Forêt d'Exception® peut jouer le rôle d'un catalyseur de financements de par la notoriété apportée au site mais aussi en conjuguant l'action de différents partenaires.

Ainsi, la forêt de Boscodon a pu bénéficier de fonds européens (FEDER Interreg-Alcotra) mobilisés par le Conseil départemental pour la mise en œuvre du schéma d'accueil. Seul, l'ONF n'aurait pas pu prétendre à ce financement.

Certaines actions, notamment sur le volet biodiversité, sont financées par du temps de personnel dédié à l'action. C'est le cas pour la réalisation des suivis faunistiques et floristiques par les agents du PNE.

3. Etat d'avancement

Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement des actions du contrat de projet 2017 – 2021.

N°	Pilote	Intitulé de l'action	Avancement
Orientation n°1 : Renouer le lien entre la forêt et l'abbaye de Boscodon			
1.1	ONF	Réaménager le site de la Fontaine de l'Ours	Réalisé
1.2	CD05	Réhabiliter le sentier de l'abbaye	Non réalisé
1.3	Cne Crots	Valoriser le territoire et son patrimoine par l'art in situ	En cours
1.4	ONF-RTM	Etudier les ouvrages et travaux RTM comme marqueurs de l'évolution des techniques et des rapports activités humaines/torrent	Réalisé
1.5	ONF-RTM	Analyse du cycle de vie des ouvrages bois double paroi	Non réalisé
1.6	ONF-RTM	Approfondir les connaissances sur le rôle de la couverture boisée sur l'érosion des sols	Non réalisé
Orientation n°2 : Inscrire "Boscodon, Forêt d'Exception®" dans les projets des acteurs du territoire			
2.1	Pays Sud	Mettre en place un partenariat actif entre le Pays d'Art et d'Histoire et Boscodon Forêt d'Exception®	Non réalisé
2.2	ADDET	Inscrire "Boscodon, Forêt d'Exception®" dans la politique de promotion du territoire	En cours
2.3	CCSP-N2000	Lier l'animation du site Natura 2000 "Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse" à la démarche Forêt d'Exception®	Réalisé
2.4	ONF-RTM	Améliorer la connaissance des phénomènes de crues torrentielles du Boscodon	Non réalisé
Orientation n° 3 : Accueillir tous les publics pour une forêt à partager			
3.1	COPIL SADP	Elaborer un schéma d'accueil du public (SADP) sur l'ensemble du massif Boscodon-Morgon	Réalisé
3.2	CCSP	Réaliser les actions du schéma d'accueil : A. Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur B. Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité C. Améliorer la qualité des équipements et services	En cours
3.3	Région	Suivre la fréquentation (écocompteurs)	Réalisé
Orientation n° 4 : Préserver la biodiversité en maintenant les fonctions traditionnelles de la forêt			
4.1	ONF	Mettre en place un protocole simple de suivi de l'équilibre forêt-gibier	Réalisé
4.2	ONF	Assoir un réseau de placettes permanentes permettant le suivi des peuplements de sapin pectiné conduits en futaie irrégulière	Réalisé
4.3	ONF	Optimiser l'exploitation forestière et la vente de bois	Réalisé
4.4	CCSP-N2000	Inventorier et cartographier les forêts anciennes	Réalisé
4.5	ONF	Mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière courante	En cours

4.6	Améliorer les connaissances et assurer le suivi de groupes taxonomiques emblématiques :		
4.6 a	PNE	Réaliser un suivi des populations de chouette Chevêchette et de chouette de Tengmalm	Réalisé
4.6 b	CBNA	Améliorer la connaissance de la diversité bryologique (mousses) de la forêt de Boscodon	Réalisé
4.6 c	ONF	Améliorer la connaissance et préserver les gîtes et terrains de chasse des chauves-souris forestières dans le massif de Boscodon–Morgon	Réalisé
4.6 d	CCSP-N2000	Inventorier et suivre les coléoptères saproxyliques	Réalisé
4.6 e	PNE	Inventorier et faire connaître les mollusques forestiers	En cours
4.6 f	CCSP-N2000	Réaliser le suivi des Sabots de Vénus, en lien avec la gestion forestière	Réalisé
4.7	ONF	Appréhender la qualité de l'air et des milieux grâce aux lichens	Réalisé
Orientation n° 5 : Favoriser une vision partagée du projet pour intégrer l'ensemble des fonctions et des usages			
5.1	CD05 / ONF	Assurer et animer une gouvernance partagée du projet au travers d'un comité de pilotage local	Réalisé
5.2	Ensemble des partenaires	Communiquer sur la démarche et les actions "Boscodon, Forêt d'Exception®"	En cours
5.3	ONF	Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des actions engagées	Réalisé
5.4	ONF	Échanger avec d'autres Forêts d'Exception® et participer à la dynamique de réseau national	Réalisé

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET 2017 - 2021

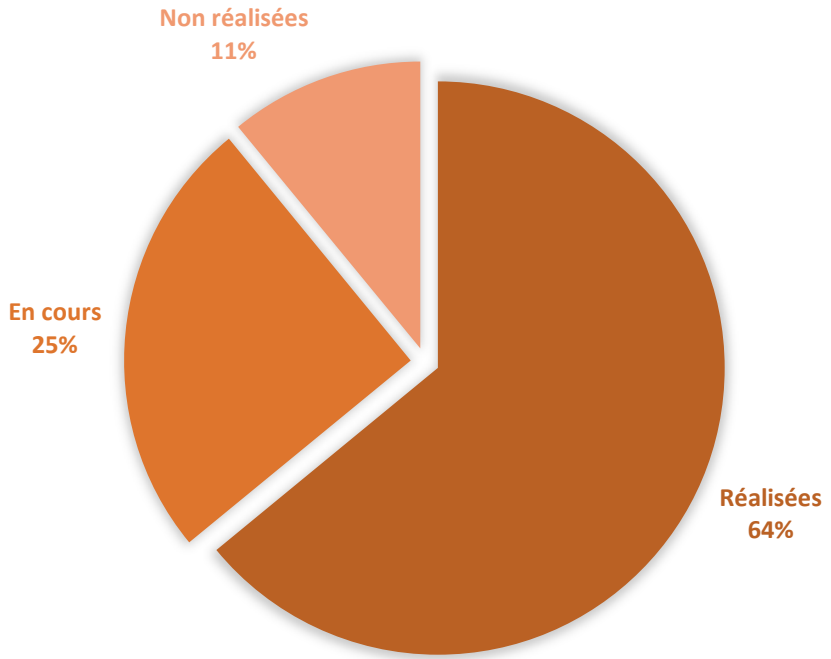

4. Expérience et résultat

Dans cette partie, nous dressons le bilan des actions du contrat de projet 2017-2021.

Pour les actions non réalisées, l'explication relève généralement d'une absence d'implication du porteur de l'action ou d'un manque de financement.

Action phare

Action 1.1 - Réaménager le site de la fontaine de l'ours (Pilote : ONF) – Réalisé.

Lieu de légende locale, site hautement fréquenté bénéficiant du statut de site classé par arrêté du 21 mars 1939, la Fontaine de l'Ours est située au cœur de la forêt domaniale. Il y a une quinzaine d'années, l'endroit a fait l'objet d'un aménagement d'accueil du public qui demandait aujourd'hui à être rénové.

Vernissage de l'ours en présence des trois sculpteurs et des membres du COPIL (C. Biache)

En lien avec les préconisations de l'Inspecteur des Sites (DREAL), cette aire d'accueil a été renaturée et repensée pour être plus accueillante, en prenant en compte l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Une sculpture d'ours en mélèze (bois offert par la commune de Crots) a été réalisée par 2 sculpteurs locaux. L'inauguration s'est faite le 08/10/2017.

Sculpture d'ours en mélèze (C. Biache)

L'ONF, pilote de cette action, a réalisé et financé la rédaction du dossier de demande d'autorisation au titre du site classé et le dossier d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (en collaboration avec l'animatrice du site Natura 2000).

La réunion annuelle du réseau paysage de l'ONF a également été organisée à Boscodon en 2017, avec une dizaine de paysagistes, donnant lieu à un travail commun sur ce projet.

Suite à des demandes de compléments de l'inspecteur des sites, le dossier de demande d'autorisation de travaux au titre du site classé a été déposé et validé en 2018.

Grotte de la Fontaine de l'Ours (ONF)

Ainsi, grâce au **Département**, un financement du FEDER permettra de réaliser les travaux liés à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Pour le reste des travaux, la **Région** a apporté son soutien. Ce projet est un bel exemple de travail en commun, que ce soit au sein même de l'ONF (agence territoriale, bureau d'études, unité territoriale, agence travaux, réseau paysage, direction territoriale) ou avec les partenaires externes.

Cet aménagement se terminera en 2024 par la réalisation d'une fresque illustrant la légende de la Fontaine de l'Ours.

Action 1.2 - Réhabiliter le sentier de l'abbaye (Pilote : CD05) – Non réalisé.

Cet ancien sentier joliment tracé et bordé par endroit de vieux murs en pierres sèches permet d'accéder à l'abbaye en s'affranchissant de la route départementale empruntée par les véhicules. L'idée de sa restauration, de sa mise en valeur et de l'amélioration de son accessibilité à un large public avait émergé d'un groupe de travail au plan des actions prioritaires à mener.

Le Conseil départemental avait accepté de piloter ce travail car a priori il pouvait s'inscrire dans le plan d'action de l'ENS (Espace Naturel Sensible) qui devait se mettre en place sur Boscodon.

Hors le Département a différé la création de cet ENS pour prioriser d'autres sites (les grands cols du département des Hautes-Alpes). En conséquence, cette action n'a pas été menée et son éventuelle réalisation sera reprogrammée lorsque l'ENS sera installé.

Action 1.3 - Valoriser le patrimoine par l'art in situ (Pilote : cne de Crots) – En cours.

Cette action a débuté par la réalisation de la sculpture de l'Ours mise en place sur le site de la Fontaine de l'Ours en tant qu'action starter du 1er Contrat de projet. Elle s'est poursuivie sous l'égide de la commune de Crots par le balisage d'un itinéraire touristique reliant des éléments patrimoniaux de la commune, au rang desquels la forêt de Boscodon.

Sous réserve d'un portage municipal, elle pourrait se poursuivre par l'installation d'un parcours artistique en forêt ou par l'agrémentation d'un sentier par des petites sculptures en bois.

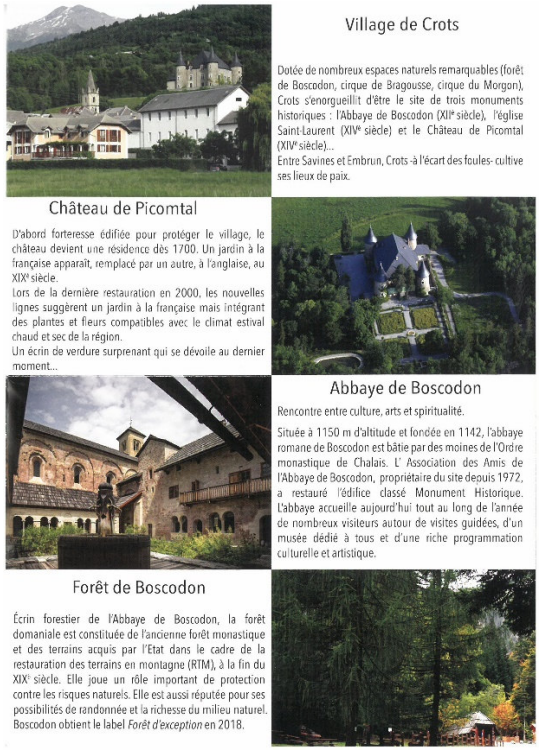

Action 1.4 - Etudier les ouvrages et travaux RTM comme marqueurs de l'évolution des techniques et des rapports activités humaines/torrent (Pilote : ONF RTM) – Réalisé.

Après le patrimoine naturel vient le patrimoine culturel et technique, c'est-à-dire les différentes traces que les activités humaines ont pu laisser dans la forêt de Boscodon et qui reflètent aujourd'hui son histoire. Ce patrimoine culturel a plusieurs facettes car il découle de périodes historiques variées : l'Abbaye qui date du Moyen-Age, les ouvrages RTM depuis le XIXe siècle… Mieux connaître ce patrimoine permettra à l'avenir de mieux le valoriser auprès des publics.

En 2018, dans le cadre de son stage de Master 2 Métiers de la montagne, une étudiante de l'université d'Aix-Marseille / IUT de Gap, Léonie Laurenti Gallice, a abordé les ouvrages RTM dans une perspective socio-historique, en les envisageant comme des marqueurs de l'évolution des techniques et du rapport homme/torrent, en interrogeant notamment les habitants du territoire quant à leur rapport au torrent et à ses crues, au fil du temps.
Cette étude a été présentée à l'occasion d'une conférence grand public à Crots.

Action 1.5 - Analyser le cycle de vie des ouvrages bois double paroi (Pilote : ONF RTM) – Non réalisé.

Cette action non réalisée dans le cadre du 1er Contrat de projet pour cause de financement non trouvé a été reportée dans le 2ème Contrat de projet (cf. action 1.3 page 41) du fait d'un nouvelle opportunité de financement.

Action 1.6 - Approfondir les connaissances sur le rôle de la couverture boisée sur l'érosion des sols (Pilote : ONF RTM) – Non réalisé.

Une bonne partie des peuplements de Boscodon étant issus de la RTM du XIXe siècle, leur fonction de protection contre le phénomène d'érosion des sols n'est plus à prouver. Toutefois, affiner les connaissances sur ce risque et son interaction avec le couvert boisé permettrait ensuite de mieux gérer le renouvellement de ces peuplements et de sélectionner les essences les plus à même de limiter l'érosion.

Aucun financement n'ayant été trouvé pour cette étude, sa réalisation est différée.

Action 2.1 - Mettre en place un partenariat actif entre le Pays d'Art et d'Histoire et Boscodon Forêt d'Exception® (Pilote : Pays SUD) – Non réalisé.

Cette action ne s'est pas vraiment réalisée durant le 1er Contrat de projet car elle était portée par le Pays, structure territoriale qui a connu des difficultés de fonctionnement et a fini par disparaître, phagocyté par les Communautés de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) et de l'Ubaye. Le label Pays d'Art et d'Histoire, qui a été repris par la CCSP, est en cours de renouvellement en 2023. Boscodon Forêt d'Exception® a bien été identifiée comme une particularité forte du territoire et devrait pouvoir bénéficier de ce label pour initier ou soutenir certaines actions en lien avec l'abbaye, le patrimoine ou l'histoire du site.

Action 2.2 - Inscrire Boscodon Forêt d'Exception® dans la politique de promotion du territoire (Pilote : CD05-ADDET) – En cours.

Cette action insuffisamment définie n'a pas réellement pris corps. Les liens avec l'Office de tourisme intercommunal (OTI) mériteraient d'être renforcés pour une meilleure promotion de la forêt de Boscodon, bien que pour l'ONF l'augmentation de la fréquentation touristique du site ne soit pas un objectif recherché.

Action 2.3 - Lier l'animation du site Natura 2000 « Bois de Morgon-forêt de Boscodon-Bragousse » à la démarche Forêt d'Exception® (Pilote : CCSP-Natura 2000) – Réalisé.

3 contrats Natura 2000 concernent la forêt de Boscodon : un contrat bois sénescent, un contrat mares forestières, un contrat régénération naturelle de la hêtraie sèche.

L'animatrice Natura 2000 collabore activement à la mise en œuvre des protocoles de suivis faunistiques (ex. petites chouettes de montagne, insectes saproxyliques) ou floristiques (suivis Sabots de Vénus, Epipogons).

Les opérations de maraudage qu'elle organise chaque été en forêt de Boscodon (et dans le cirque de Morgon) sont l'occasion de communiquer auprès du grand public sur le label Forêt d'Exception®.

Action 2.4 - Améliorer la connaissance des phénomènes de crues torrentielles du Boscodon (Pilote : ONF RTM) – Non réalisé.

Le budget nécessaire à la réalisation de cette action n'a pas pu être trouvé sur le 1er Contrat de projet. Il l'est à présent et cette opération a été reporté dans le 2ème Contrat de projet, en action phare à réaliser impérativement. Elle a d'ailleurs débuté dès 2023 par la pose de capteurs et d'instruments de mesure sur le torrent du Boscodon.

Action 3.1 - Elaborer un schéma d'accueil du public sur l'ensemble du massif Boscodon-Morgon (Pilote : COPIL SADP) – Réalisé.

Action phare

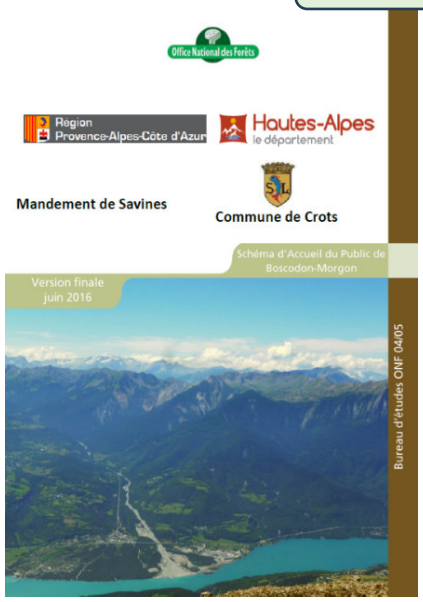

Afin d'avoir une politique d'accueil du public cohérente, un schéma d'accueil du public a été élaboré en 2016. Fondée sur un diagnostic de l'espace forestier et des composantes locales, cette démarche concertée avec les acteurs du territoire formule une stratégie d'accueil à l'échelle du massif forestier et de ses sites. A l'instar du contrat de projet de Forêt d'Exception®, le schéma d'accueil du public détermine une liste d'actions à réaliser, dont la mise en œuvre fait justement l'objet d'une action au sein du contrat de projet (action 3.2). C'est dans ce cadre que la Forêt d'Exception® de Boscodon participe activement à l'un des projets issus du schéma d'accueil du public : **l'élaboration d'un schéma d'interprétation des patrimoines**. Ce dernier a pour objectif principal de donner une identité patrimoniale cohérente sur l'ensemble du massif forestier de Boscodon – Morgon. Cela passe par l'organisation de la fréquentation ou encore l'harmonisation du mobilier forestier (panneaux explicatifs, signalétique) sur l'ensemble du massif, de manière claire pour le promeneur.

Action 3.2 - Mettre en œuvre les 17 actions identifiées par le schéma d'accueil (Pilote : CCSP) – En cours.

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL	
Orientation A : Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur	
Action A1	Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir
Action A2	Réviser la signalétique et les panneaux
Action A3	Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion
Orientation B : Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité	
Action B1	Animer la réalisation des actions du schéma d'accueil
Action B2	Organiser une visite d'un autre site d'accueil important
Action B3	Repenser la ligne d'équipement
Action B4	Requalifier les portes d'entrée et les sites d'accueil
Orientation C : Améliorer la qualité des équipements et services	
Action C1	Suivre la fréquentation
Action C2	Repenser le réseau de sentiers
Action C3	Rénover le sentier du Ministre
Action C4	Réaliser un contournement du sentier de Morgon au niveau de la cabane du berger
Action C5	Créer un accès piéton au Grand Clot par le chemin des Terrassettes
Action C6	Réaménager le sommet du Morgon
Action C7	Réviser le plan de circulation
Action C8	Aménager certains sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
Action C9	Installer des toilettes
Action C10	Créer une piste cyclable dans le vallon du Boscodon

Le plan d'action ci-dessus a été très largement réalisé (85%).

L'action C7 résulte de choix politiques qui n'ont pas été faits. Sa réalisation est différée.

L'action C9 a été réalisée partiellement : installation de toilettes sèches sur le parking du Grand Clot mais l'installation d'un bloc sanitaire sur le parking de l'abbaye reste en discussion avec la commune de Crots.

L'action C10 reste un projet à moyen terme ; elle devrait s'inscrire dans le plan cyclable porté par la CCSP.

Toutes les autres actions ont été mises en œuvre, plus ou moins complètement.

Action 3.3 - Suivre la fréquentation (Pilote : ONF / Région) – Réalisé.

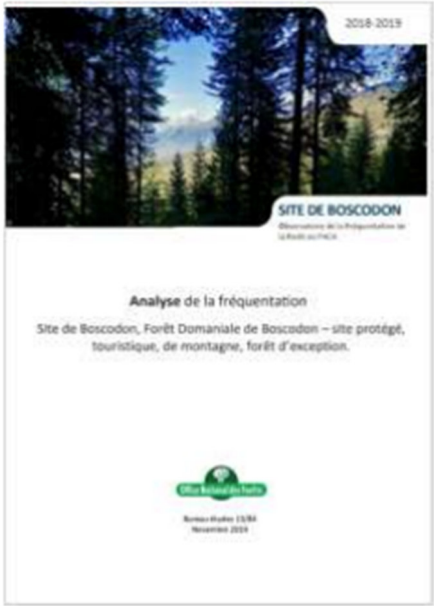

L'accueil du public est central à Boscodon : la forêt est très fréquentée, notamment pendant la période estivale. Afin de calibrer au mieux les mesures destinées à favoriser l'accueil du public dans les meilleures conditions tout en prenant en compte la protection de l'environnement et les autres activités présentes en forêt (exploitation forestière, chasse, etc), un suivi du niveau de fréquentation a été mis en place (action 3.3). Pour ce faire, des écocompteurs ont été utilisés de 2005 à aujourd'hui. Les relevés de 2019 montrent une fréquentation particulièrement accrue en période estivale. Au total, sur cette année-ci, ce sont environ 45 000 visiteurs qui ont été identifiés pour le secteur de l'abbaye, 20 000 pour le secteur de la Fontaine de l'Ours et 22 600 pour le secteur du Grand Clot – Portes du Morgon. Cette fréquentation s'est beaucoup accrue ces dernières années (+15% de visiteurs depuis 2005).

Ce suivi sera poursuivi sur le deuxième contrat de projet en ciblant des sites différents et en remplaçant le matériel.

Action 4.1 - Mettre en place un protocole simple de suivi de l'équilibre forêt-gibier (Pilote : ONF) – Réalisé.

Face à l'augmentation des populations de grand gibier et à la difficulté d'obtenir la régénération naturelle pour cause d'abroutissement par les cervidés, la mise en place d'un protocole de suivi de l'équilibre forêt-gibier et la pose d'enclos-exclos ont été réalisées.

Placette de suivi (ONF)

Le protocole de suivi repose sur la mesure des indices d'abroutissement et de consommation. Ces mesures sont réalisées sur un réseau de 150 placettes.

En complément, deux enclos-exclos ont été installés afin de visualiser l'impact du gibier sur la végétation en sous-bois (dont régénération forestière) et de pouvoir en discuter avec les chasseurs.

Action 4.2 - Asseoir un réseau de placettes permanentes permettant le suivi des peuplements de sapin pectiné conduits en futaie irrégulière (Pilote : ONF) – Réalisé.

Dans un autre registre, une action a été initiée pour suivre l'évolution de la sapinière traitée en futaie irrégulière. En effet, la forêt de Boscodon est l'une des sapinières les plus remarquables des Alpes du Sud, disposant de données historiques sur les traitements appliqués de longue date. La mise en place d'un dispositif de 150 placettes permanentes permet d'améliorer la connaissance de ce type de traitement et d'adapter la sylviculture en conséquence. Le protocole, ayant vocation à être répété tous les 10 ans, pourra également permettre l'acquisition et le suivi de données complémentaires telles l'impact du grand gibier (cf. action 4.1 ci-dessus) ou des données écologiques. Le protocole a été élaboré, l'état zéro a été fait en 2016 et un deuxième passage complémentaire en 2019 (tps passé : 50 HJ.). Les mesures seront réitérées en 2030.

Action 4.3 - Optimiser l'exploitation forestière et la vente de bois (Pilote : ONF) – Réalisé.

La forêt domaniale de Boscodon produit des bois de haute qualité. Afin que cette production profite au territoire, l'action prévoit de développer les contrats d'approvisionnement avec des entreprises locales (05 de préférence mais aussi 04, 06, 38). Dans ce cadre, l'ONF a collaboré avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et les Communes forestières des Hautes-Alpes (COFOR 05) dans le montage du Plan d'approvisionnement territorial (PAT) Embrunais-Savinois-Chorges-Pontis, qui s'est terminé en 2016. Le travail se poursuit à l'occasion de l'instauration d'une Charte Forestière de Territoire depuis 2020. Un schéma de mobilisation des bois tenant compte de la ressource, des besoins des acheteurs mais aussi des contraintes sociales ou environnementales a été réalisé en 2021.

L'exploitation d'une coupe marquée dans les parcelles 1 et 2 a été réalisée durant l'hiver 2021 avec débuscage des bois par traction animale (cheval). Ce mode de débardage moins impactant pour le milieu a été plébiscité par le public.

Débardage combiné à cheval et mécanique. Forêt de Boscodon.
M Savoldelli père et fils exploitan forestier échange avec Jérémie DHAINAUT. Technicien Forestie

Action 4.5 - Mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière courante (Pilote : ONF) – En cours.

Cette action traduisait plus un engagement du gestionnaire forestier qu'une action clairement définie.

Elle reflète la mise en œuvre d'une somme de prescriptions environnementales, parmi lesquelles le maintien d'une trame d'arbres à haute valeur biologique (vieux bois et arbres porteurs de dendro-micro-habitats), le maintien d'un volume de bois mort suffisant (au sol et sur pied), l'application de restrictions de période d'exécution des chantiers forestiers (hors période de reproduction de l'avifaune sensible : rapaces, tétras-lyre), la préservation des zones humides, etc.

Cette prise en compte par le gestionnaire nécessite de connaître les espèces et habitats à protéger présents sur la forêt. Dans cet objectif, un rapprochement avec les associations naturalistes et les organismes de protection de l'environnement (PNE, OFB) s'est opérée permettant un partage d'informations et la réalisation d'inventaires faunistiques ou floristiques.

Action 4.4 - Inventorier et cartographier les forêts anciennes (Pilote : CCSP et Natura 2000) – Réalisé.

En 2018, un projet d'étude visant à inventorier et à cartographier les forêts anciennes de plusieurs sites, dont Boscodon, a été lancé par le réseau Natura 2000.

L'objectif : mieux connaître l'ancienneté de l'état boisé et identifier parmi les forêts anciennes les secteurs présentant des enjeux de conservation.

Il apparaît au travers de nombreux travaux que l'ancienneté d'une forêt (la continuité de l'état boisé sans interruption par un défrichement et un travail du sol en profondeur) est un facteur déterminant de la biodiversité des forêts. Clément Lecuyer, stagiaire ONF-Natura 2000 a réalisé cette étude, qui a donné lieu à des entretiens avec des experts et des locaux, à une investigation de terrain et à la rédaction d'un rapport. Un poster a ensuite été conçu pour communiquer sur les résultats de cette étude auprès du grand public.

Poster « Une forêt ancienne à Boscodon »

Action 4.6 - Améliorer les connaissances et assurer le suivi de groupes taxonomiques emblématiques :

A. Réaliser un suivi des populations de chouette Chevêchette et de chouette de Tengmalm (Pilote : PNE) – Réalisé.

L'action 4.6 du Contrat de projet 2017-2021 se propose de réaliser des inventaires et des suivis pluriannuels à des fins scientifiques en forêt de Boscodon, sur des espèces emblématiques ou encore méconnues :

Grâce à l'appui du Parc national des Ecrins, un suivi des petites chouettes a été mis en place dans le cadre du réseau national « Petites chouettes de montagne » coordonné par l'ONF et la LPO. Un itinéraire parcourt la forêt de Boscodon avec des points d'écoute pour évaluer l'évolution des populations de Chevêchette d'Europe et de Chouette de Tengmalm.

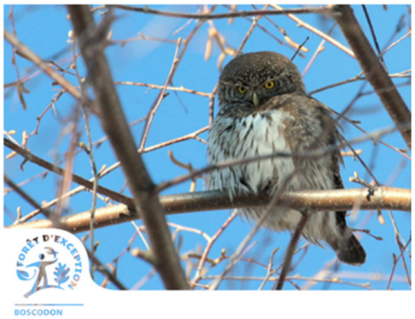

***Chevêchette d'Europe** (photo ONF)*

Ces comptages sont maintenant réalisés annuellement par les agents de l'ONF et du PNE.

B. Améliorer la connaissance de la diversité bryologique (mousses) de la forêt de Boscodon (Pilote : CBNA) – Réalisé.

Les bryophytes (mousses) sont un groupe taxonomique méconnu. L'inventaire réalisé sur la forêt de Boscodon ambitionne d'améliorer la connaissance de leur répartition, en s'inscrivant dans un ouvrage d'ampleur régionale, publié en décembre 2018 : l'atlas bryologique des Alpes « Mousses et hépatiques des Alpes françaises - État des connaissances, atlas, espèces protégées ».

Cet atlas a été réalisé par le CBNA dans le cadre du projet BRYOALP. Au stade de cette première étude, 104 espèces ont été inventoriées sur Boscodon par l'ONF et le CBNA, dont 17 considérées comme rares (aire de répartition restreinte) et 2 protégées au niveau national : *Buxbaumia viridis* et *Orthotrichum rogeri*.

C. Améliorer la connaissance et préserver les gites et terrains de chasse des chauves-souris forestières dans le massif de Boscodon – Morgon (Pilote : ONF) – Réalisé.

L'ONF s'est engagé en 2019 dans le Programme Opérationnel Interrégional du Massif Alpin (POIA), un projet européen d'étude des espèces-clés pour le bon fonctionnement des écosystèmes alpins. La phase de terrain a été réalisé en 2021 et la restitution des résultats de cette importante étude (multisites) en 2023.

D. Inventorier et suivre les coléoptères saproxyliques (Pilote : CCSP et Natura 2000) – Réalisé.

Dans le cadre de Natura 2000, le site « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse » a fait l'objet d'inventaires de coléoptères saproxyliques entre 2018 et 2021. Ces insectes, qui réalisent tout ou partie de leur cycle de vie dans du bois en décomposition, sont des marqueurs d'une forêt mature avec présence de bois mort et de vieux arbres. Les résultats s'avèrent pour l'instant prometteurs : 158 espèces de coléoptères saproxyliques ont été relevées, et 36 espèces appartiennent à la liste des espèces indicatrices de la valeur biologique des forêts françaises.

Une espèce très rare et très localisée en France, *Nematodes filum*, a même été découverte. « Cette richesse est rarement atteinte lors d'échantillonnages en milieux forestiers classiques, sur deux années et avec seulement 4 pièges à interception », conclut le rapport d'étape pour les deux premières années d'inventaire.

E. Inventorier et connaître les mollusques forestiers (Pilote : PNE) – En cours.

Cette étude a été engagée par le Parc national des Ecrins depuis 2014 sur l'ensemble de son territoire.

Peu de journées d'inventaire ont été réalisées sur Boscodon sur la durée du 1er Contrat de projet.

En conséquence, il a été décidé de maintenir cette action dans le 2ème Contrat de projet afin d'accroître les prospections en forêt de Boscodon dans le but d'enrichir l'inventaire de ses espèces.

F. Réaliser le suivi des Sabots de Vénus, en lien avec la gestion forestière (Pilote : CCSP et Natura 2000) – Réalisé.

Dans le cadre d'une collaboration ONF / PNE et de l'application du DOCOB Natura 2000, un suivi de la population de Sabots de Vénus présente dans les forêts de Boscodon et de Morgon est réalisé depuis 2000.
Ce comptage annuel (devenu bisannuel depuis 2018) vise à évaluer l'état de conservation de cette espèce, notamment dans la zone de forêt en sylviculture.
Les résultats montrent le maintien de la population mais avec une forte variabilité interannuelle.

Les Épipogons, petites orchidées sans feuilles, sont généralement rares. Cependant, elles sont particulièrement abondantes localement à Boscodon ce qui permet d'en faire un indicateur de bonne maturité de l'écosystème forestier.

Une action de suivi de cette espèce a été initiée dans le cadre du premier Contrat de projet et sera poursuivie dans le deuxième afin d'améliorer le protocole.

Cette action est pilotée par Natura 2000 avec une forte collaboration du PNE et de l'ONF.

Action 4.7 - Appréhender la qualité de l'air et des milieux grâce aux lichens (Pilote : ONF) – Réalisé.

Action phare

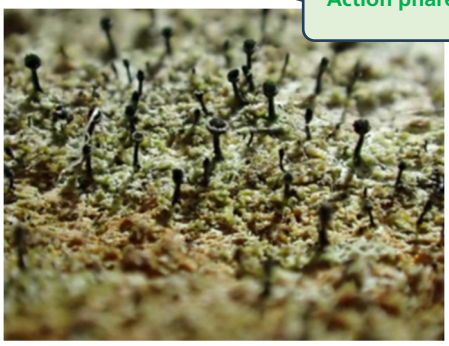

Après avoir réalisé des suivis de pollution de l'air sur la placette Renecofor de la forêt de Boscodon (qui ont révélé que l'air de Boscodon était exempt de polluants azotés ou soufrés), cette étude vise l'établissement d'un protocole de mesure de la qualité de l'air et de l'impact du changement climatique en utilisant les lichens comme bioindicateurs.

Organismes vivants résultant de la symbiose entre une algue et un champignon, les lichens sont particulièrement sensibles à la qualité de leur environnement. La présence ou l'absence de certaines espèces permet de juger de l'état de santé de la forêt et de la qualité de l'air. Certains lichens sont en effet capables de survivre à la pollution et aux changements climatiques, d'autres non.

Les lichens font déjà l'objet de tels suivis en milieu urbain ou péri-urbain, mais ils ont été peu utilisés comme bioindicateurs en milieu forestier.

L'ONF, l'Association française de lichénologie et l'Université catholique de Louvain ont donc développé un protocole de mesure de la qualité de l'air forestier grâce aux lichens.

En 2020, le projet a été lauréat du concours de l'ONF « Graines d'Innovation ». Les résultats de cette étude majeure ont été présentés en 2023.

GRAINES D'INNOVATION

Action 5.2 - Communiquer sur la démarche et les actions « Boscodon, Forêt d'Exception® » (Pilote : ensemble des partenaires) – En cours *(car action en continu)***.**

La communication est centrale au sein de la démarche Forêt d'Exception®, et ce à différents niveaux. Elle se fait d'abord au sein du COPIL local Forêt d'Exception® puis à l'échelon national au sein du réseau des Forêts d'Exception®.

Pour instaurer une communication interne aux participants à la démarche sur Boscodon, la Forêt d'Exception® a mis en place en 2018 un groupe de discussion et de partage de contenu sur le réseau social Chlorofil interne ONF. Tous les acteurs impliqués dans la démarche sont invités à participer à ce groupe. Ils peuvent ainsi échanger, avoir accès aux différents documents publiés et aux invitations à des événements divers. Le groupe compte une trentaine de membres et recèle une cinquantaine de publications à ce jour (de juillet 2018 à décembre 2023) sur des thèmes variés, ayant généralement trait aux actions réalisées par Forêt d'Exception® sur Boscodon.

La communication se fait aussi et surtout à destination du grand public et des acteurs socioprofessionnels, afin de mettre en valeur la démarche Boscodon Forêt d'Exception®, et ses réalisations. Cette forme de communication a été identifiée dans le contrat de projet comme une action à part entière. Elle recouvre des formes multiples, et en premier lieu celle de supports de communication. C'est dans ce cadre que des pages consacrées à la Forêt d'Exception® de Boscodon ont été créées en 2018 sur le site internet de l'ONF et que des supports graphiques comme des brochures sur Forêt d'Exception® à Boscodon ou encore des posters sur les actions accomplies ont été réalisés. Une vidéo sur la RTM au sein de la Forêt d'Exception® a même été réalisée et diffusée en 2018, et un film documentaire « *Restaurer la montagne, le temps des forestiers de 1827 à nos jours* » a également été conçu. Il a fait l'objet de plusieurs diffusions en 2019-2020, à l'occasion d'événements et de colloques.

Enfin, des communiqués de presse permettent d'assurer la couverture médiatique de la démarche sur le territoire.

Au-delà des supports graphiques, la Forêt d'Exception® de Boscodon a participé à de nombreux événements qui ont aidé à la faire connaître : les Journées Forêt-Bois-Patrimoine de l'association des Amis de l'abbaye de Boscodon (éditions 2017, 2018, 2019), les Journées de protection des espèces sauvages et de l'environnement de la commune de Crots (éditions 2017 à 2023), une conférence à la Foire bio Génépi d'Embrun (édition 2018), le colloque Histrafor et l'exposition « Recueil Boscodon » qui se sont tous deux tenus à Embrun (2019), la Nuit internationale de la chauve-souris (août 2019)… Lors de ces évènements, Forêt d'Exception® a pu faire l'objet de stands explicatifs, d'expositions pédagogiques ou artistiques, de conférences et de sorties terrain.

Séance de dédicace à l'abbaye

Enfin, en matière de communication externe et de sensibilisation du grand public à la forêt de Boscodon, l'ONF a apporté son soutien aux auteurs Claude Darras et David Tresmontant dans la réalisation et la publication de leur monographie de la forêt de Boscodon. L'ouvrage est paru en juin 2019. Il s'appuie sur un contenu artistique et sur le témoignage d'acteurs locaux. Il a été récompensé en mai 2020 du prix littéraire de Lourmarin, décerné par l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix-en-Provence.

Une journée de sensibilisation des personnels de l'Office du Tourisme intercommunal (OTI) à Boscodon Forêt d'Exception®, au schéma d'accueil du public Boscodon-Morgon et au site Natura 2000 « Bois de Morgon, Forêt de Boscodon – Bragousse » a été animée conjointement par l'ONF, le PNE et Natura2000.

Au printemps 2024 est prévu le vernissage des panneaux illustrant la légende de la Fontaine de l'Ours et un numéro spécial « Alpes Explore » devrait être distribué dans tout le Département, présentant entre autres sujets la Forêt d'Exception de Boscodon.

Action 5.4 - Échanger avec d'autres Forêts d'Exception et participer à la dynamique de réseau national (Pilote : ONF – Etat : réalisé) – Réalisé.

La communication se fait aussi au sein du réseau national Forêt d'Exception® afin de favoriser le partage d'expérience et la vie du réseau à l'échelle nationale. Ainsi, plusieurs rencontres entre Forêts d'Exception® ont été organisées, à chaque fois sur une ou deux journées comprenant des phases de présentation en salle, des phases de terrain et des moments de discussion.

En 2018, le COPIL de Boscodon a rendu visite à celui de la Grande Chartreuse.

En 2019, c'est le COPIL de la Sainte Baume qui est venu à Boscodon.

En 2020, nous avons été accueillis en FD de l'Aigoual par son COPIL Forêt d'Exception®.

Visite du COPIL FODEX de la Ste Baume à Boscodon (ONF - 2019)

Visite du COPIL FODEX Boscodon en FD de l'Aigoual (ONF – octobre 2020)

En 2023 nous nous sommes rendus en FD de l'Aigoual pour une présentation du marteloscope et de son utilisation lors d'une animation scolaire.

Nous avions prévu d'aller visiter le marteloscope de la FD de Grande Chartreuse à l'automne 2023 mais cette visite a dû être reportée au printemps 2024 en raison d'une météo défavorable.

Nous avons en projet un déplacement en FD de la Ste-Baume en 2024 ou 2025.

La Légende de la Fontaine de l'Ours

Revenant de Rome, vers l'an 600, un évêque fut attaqué par un ours. Cet ours dévora un des deux bœufs qui tiraient sa charrette.
En colère, l'évêque ordonna à l'ours de remplacer le bœuf perdu ; ce qu'il fit.
Ce cortège insolite s'arrêta au village de Crots. Tandis que l'évêque se reposait, l'ours explora la forêt de Boscodon et découvrit une source fraîche et limpide. Cette source devint la célèbre « Fontaine de l'Ours ».
Pour remercier l'animal, on lui offrit une splendide chaîne en or. L'ours finit sa vie seul dans la forêt de Boscodon.
Beaucoup plus tard, des moines découvrirent des ossements de grande taille avec un magnifique collier en or. Mais en redescendant, ils perdirent la précieuse parure. Le trésor est peut-être là, caché quelque part ?

III. Perspectives – Horizon 2027

BOSCODON

1. Stratégie et gouvernance

A partir des orientations stratégiques initialement prévues dans le protocole d'accord, le nouveau Contrat de Projet 2023-2027 propose 15 actions regroupées par thématiquement selon 4 grands axes :

- Axe 1 : Amélioration des connaissances dans le domaine des risques naturels
- Axe 2 : Amélioration des connaissances naturalistes et suivi d'espèces sensibles
- Axe 3 : Amélioration des infrastructures et équipements d'accueil du public en forêt
- Axe 4 : Amélioration de la gestion forestière intégrée, durable et multifonctionnelle

Pour ce renouvellement de label et au vu du bilan de la gouvernance antérieure, le choix a été fait d'inviter les partenaires associatifs locaux aux réunions du COPIL, ceci afin de dynamiser les échanges, d'éviter de multiplier les réunions avec peu de participants et de permettre une relance de la démarche grâce à une gouvernance partagée avec plus de transparence.

La création de la Charte Forestière de Territoire (CFT) a permis d'alléger la concertation car les réunions sur les thématiques forestières ont beaucoup mobilisé les partenaires et les élus locaux ces deux dernières années.

Ainsi de nombreuses idées d'actions à mener sur Boscodon ont émergé des ateliers mis en place pour l'élaboration du plan d'action de la CFT et de rencontres bilatérales. Il en est ainsi de l'inventaire des arbres remarquables ou de l'étude de faisabilité d'implantation d'ilots forestiers laissés en libre évolution (cf. actions 2.4 et 4.2).
D'autres projets d'action avaient été émis par les partenaires durant la phase de réalisation du 1er Contrat de projet.

En bref, la matière existait pour construire ce deuxième Contrat de projet sans mobiliser à nouveau des groupes de travail, sachant que le COPIL avait acté la décision de diminuer le nombre d'actions et de s'en limiter à une quinzaine au regard des moyens humains et financiers mobilisables.

Du fait d'un petit nombre de collectivités territoriales associées au projet (1 ComCom, 1 seule commune de situation) et d'un nombre de partenaires locaux assez restreint (une dizaine) Boscodon Forêt d'Exception® réfléchit donc à revoir de manière pérenne son mode de gouvernance, en associant plus étroitement les porteurs d'action et les personnes ressource à l'instance décisionnaire que reste le COPIL.

Testé sur les 2 dernières réunions de COPIL (18 mai 2022 et 14 mars 2023), ce mode de fonctionnement a donné satisfaction, en laissant place à la discussion (cf. CR des 2 COPIL ci-dessus).

Bien évidemment, des réunions de travail en comité technique continueront d'être activées pour les actions dont la mise en œuvre demande une réflexion concertée plus complexe (exemple : actions 3.5 et 4.2).

Cette nouvelle période de labélisation sera aussi l'occasion de réfléchir à la façon de lier le plan d'action de la CFT avec le Contrat de projet Boscodon Forêt d'Exception®, dans une forme qui reste à inventer.

Enfin, le COPIL pense également à une future extension du périmètre de la labélisation Forêt d'Exception aux forêts communales voisines (FC Crots, FM Morgon-Magnane), en lien avec la demande de M. le Maire de Crots.

Comité de Pilotage Boscodon Forêt d'Exception®

Structure signataire	Représentant (au 01/01/2024)
Président du comité de pilotage et représentant du Conseil Départemental des Hautes-Alpes	**M. Marc VIOSSAT** Vice-président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton d'Embrun
Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur	**Mme. Chantal EYMEOUD** Vice-Présidente du Conseil Régional, Conseillère Régionale
Comité de pilotage du site NATURA 2000 "Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse"	**M. Jean-Daniel GUIEU** Président du COPIL Natura 2000
Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP)	**Mme. Chantal EYMEOUD** Présidente
Commune de Crots	**M. Jean-Pierre GANDOIS** Maire
Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)	**M. Victor BERENGUEL** Président
Office national des forêts (ONF) : agence territoriale des Hautes-Alpes et service de Restauration des terrains en montagne (RTM)	**M. Pascal FRBEZAR** Directeur d'agence
Parc national des Écrins (PNE)	**M. Arnaud MURGIA** Président
Association des amis de l'abbaye de Boscodon (AAAB)	**M. Pierre REYNAUD** Président
Direction départementale des territoires (DDT)	**M. Thierry CHAPEL** Directeur départemental des territoires
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)	**Mme. MORDANT** Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Alpes (UDAP05-DRAC PACA)	**Mme. Angélique RAJAONAH** Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Alpes
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL PACA)	**Mme. Hélène SOUAN** Cheffe du service Biodiversité, Eau et Paysages

PARTENAIRES :

Acteurs du projet, non signataires du protocole d'accord (ou ayant souhaité se retirer du COPIL) mais impliqués dans la réalisation des actions

Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)
France Nature Environnement (FNE PACA)
Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN-FNE05)
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
Association de Sauvegarde et de mise en valeur du Patrimoine et de l'Environnement de Crots (ASPEC)
Association ARBRES
Association MELUZINE
Jacques GUINBERTEAU (mycologue)
INRAe
Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon (OTI)

RAPPORTEURS :

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre de la charte nationale Forêt d'Exception® ; il vise à obtenir le renouvellement du label Forêt d'Exception décerné pour 5 ans par Mme la Directrice Générale de l'ONF sur proposition du Comité National d'Orientation (CNO).

Trois rapporteurs, membres du CNO, ont été nommés pour nous accompagner dans l'élaboration du Contrat de projet et du dossier de candidature au renouvellement du label :

Mme. Anne-Marie GRANET	Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (administratrice)
M. Philippe BARRET	Médiateur territorial et environnement (Association Geyser)
M. Julien BOUILLIE	Directeur adjoint Forêts et Risques Naturels (ONF-DFRN)

2. Présentation du nouveau contrat de projet pour la période 2023 à 2027

N°	INTITULE DE L'ACTION	PILOTE	PARTENAIRE	BUDGET (€ HT)	PRIORITE
Axe 1 : Amélioration des connaissances dans le domaine des risques naturels					
1.1	**Suivi de l'évolution géomorphologique du cirque de Bragousse**	ONF – SD RTM 05	ONF, DREAL PACA, Observatoire des Paysages Forestiers en PACA	20 000	1
1.2	**Contribution à une meilleure connaissance des mécanismes de crue torrentielle**	ONF – SD RTM 05	INRAe	70 000	1
1.3	**Etude de la pérennité des ouvrages bois**	ONF – SD RTM 05	Filière bois ou école spécialisée	5 000	2
Axe 2 : Amélioration des connaissances naturalistes et suivi d'espèces sensibles					
2.1	**Identification et suivi des stations d'Epipogon sans feuilles**	animatrice du site Natura 2000	PNE, ONF	partenariat	2
2.2	**Inventaire malacologique**	Parc National des Ecrins	ONF, Natura 2000	partenariat	3
2.3	**Localisation des stations mycologiques d'intérêt particulier et proposition de mesures de protection**	J. Guinberteau	CCSP-Natura 2000, FNE	2 000	2
2.4	**Identification et mise en valeur des arbres remarquables**	ONF	Association ARBRES, Association Méluzine, réseau ONF-Arbre Conseil®	8 000	2
2.5	**Géolocalisation des arbres à loge de pic**	LPO PACA – groupe local Ecrins-Embrunais	PNE, Natura 2000	partenariat	3
Axe 3 : Amélioration des infrastructures et équipements d'accueil du public en forêt					
3.1	**Enquête de fréquentation du public**	ONF pour écocompteurs / AAAB pour enquête orale sur site	OTI, établissement scolaire (BTS Tourisme, BTS GPN, IUT Gap ?)	10 000	2

3.2	**Mise à jour et réédition de la plaquette de découverte de la forêt domaniale de Boscodon**	OTI de Serre-Ponçon	CCSP (pour Géo Treck)	2 500	3
3.3	**Conception et réalisation d'une illustration de la légende de la Fontaine de l'Ours**	ONF	Association FORMES et LUMIERES, DREAL, CCSP-Service Patrimoine, ASPEC	10 000	1
3.4	**Rétablissement de l'alimentation en eau des fontaines de la Fontaine de l'Ours et des Aiguillasses**	ASPEC	ONF, Commune de Crots, DREAL (IS)	3 500	1
3.5	**Requalification paysagère de la porte d'entrée de la forêt**	Mairie de Crots	CD05-Agence technique départementale, CAUE, AAAB, ONF	à définir	1
Axe 4 : Amélioration de la gestion forestière intégrée, durable et multifonctionnelle					
4.1	**Création d'un outil numérique pour valorisation pédagogique du marteloscope**	ONF	Société Furet Compagny	10 000	1
4.2	**Proposition d'une trame d'ilots de forêt laissée en libre évolution dans les zones en sylviculture**	ONF	SAPN, FNE, PNE	1 500	3

Le chiffrage global du Contrat de projet 2023-2027 s'élève à **142 500 € HT.**

Ce deuxième Contrat de projet comprend 15 actions (contre une trentaine dans le CP1).

Elles ont été retenues par le COPIL car jugées réalisables sur la période 2023-2027, finançables au regard des dispositifs de subvention existant, et avec la garantie d'un portage sérieux et d'une forte implication du pilote identifié.

L'Agence ONF des Hautes-Alpes continuera à assurer l'animation de la démarche (organisation et animation des COTECH et COPIL) ainsi que le pilotage de certaines actions, avec du temps de personnel dédié (environ 80 j. / an répartis entre UT et Service Développement).

La possibilité de partager cette animation avec la CCSP dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire sera réfléchie dès 2024 (coanimation par ONF-Chef de projet FODEX et animatrice CFT).

3. Focus sur les actions phares

6 actions sont inscrites en priorité 1 car leur réalisation est très attendue par l'ensemble des partenaires.

ACTION 4.1 : Finalisation du marteloscope

Cette action a été initiée durant le premier contrat de projet ; elle doit être finalisée aussi rapidement que possible.
Le site est choisi (en parcelle forestière n° 13).
Tous les arbres ont été inventoriés, mesurés, numérotés.
Le martelage dit « de référence » a été effectué.
Reste à géolocaliser chaque arbre et à identifier les arbres « bio » (en collaboration avec Natura 2000).
S'en suivra la mise au point de l'outil informatique qui permettra la saisie et l'analyse des résultats. Elie Garet, ingénieur chargé de sylviculture, est missionné pour réaliser ce travail dès 2024.

L'objectif est de pouvoir tester le marteloscope en version outil de formation professionnelle interne dès l'automne 2024. Les années suivantes, il pourra être proposé pour la formation continue des techniciens ONF et servir de support pour un stage sur la gestion des futaies irrégulières de montagne.

En 2025, une demande de subvention sera déposée auprès de la CCSP dans le cadre des financements Espaces Valléens (nous avons déjà obtenu un accord de principe sur ce financement) pour la déclinaison grand public de l'utilisation du marteloscope.
Une convention nationale ONF / Sté Furet Compagny a été signée en 2023 pour la création d'une application multimédia fonctionnant sur tablette informatique. Cette application permet de proposer à destination du grand public des animations pédagogique sur le thème de la multifonctionnalité de la gestion forestière avec la réalisation d'un exercice ludique de martelage. Ces animations seraient proposées aux scolaires mais aussi au grand public local ou vacancier avec un partenariat Charte Forestière et Office de tourisme.

Déjà testé et mis en place sur une centaine de sites en France, le « marteloscope » se révèle être un excellent outil pour expliquer au public toute la complexité d'une gestion forestière multifonctionnelle et durable, favorisant la sylviculture, le mélange d'essences et la préservation de la biodiversité.

ACTION 3.3 : Conception et réalisation d'une illustration de la légende de la Fontaine de l'Ours

Cette réalisation est très attendue car elle clôturera le réaménagement du site de la Fontaine de l'Ours (cf. action 1.1 du CP1) et permettra d'utiliser le joli préau en bois existant sur place. Elle figure dans les préconisations du Schéma d'accueil et dans le plan d'interprétation des patrimoines.

Elle a pour objectif la mise en valeur de l'esprit des lieux en illustrant la légende de la Fontaine de l'Ours à travers une série de 12 dessins artistiques réalisés par un dessinateur local, professeur de dessin au sein de l'association embrunaise Formes et Lumières.

Cette œuvre artistique demandera 6 à 8 mois de travail. Ces dessins seront ensuite montés sur 12 panneaux au format 101 x 62 cm. qui seront fixés dans l'abri en place à côté de la grotte.

Le style gravure ancienne d'époque moyenâgeuse a été choisi en lien avec l'iconographie que le public pourra voir en visitant l'abbaye de Boscodon.

Ce projet a déjà reçu l'aval de l'inspecteur des sites (DREAL) et a été validé par le COPIL.

Son financement est bouclé grâce à une subvention de la DREAL, une subvention de la mairie de Crots, un co-financement Espace Valléen apporté par la CCSP et une participation de l'ONF.

Le travail est lancé et le vernissage prévu avant l'été 2024.

ACTION 3.5 : Requalification paysagère de l'entrée de site

Cette action résulte des constats faits lors de l'élaboration du Schéma d'accueil (cf. CR du groupe de travail « accès et circulations routières » du 12/12/2014) quant aux problèmes engendrés par le stationnement des véhicules visiteurs sur la zone d'entrée du site au niveau du hameau de Boscodon.

En l'état actuel de l'aménagement du lieu, les véhicules stationnent sur la plateforme destinée à être initialement une zone de retournement et un point d'accueil pour les piétons (panneau d'information).

Cette situation dégrade fortement l'esprit du lieu et n'est pas satisfaisante au plan de la fonctionnalité.

Le parking des bus demande aussi à être revu.

Le réaménagement pourrait aussi prendre en compte l'installation de sanitaires publics demandés depuis longtemps par les gens de l'abbaye et de l'auberge qui supportent l'afflux de visiteurs cherchant un wc public.

La mairie de Crots a donc accepté de piloter une action Forêt d'Exception® qui consistera à relancer la réflexion sur le réaménagement de cette entrée de site, en associant les services techniques du Département (car la voie d'accès à l'abbaye de Boscodon est route départementale - RD568 - jusqu'au hameau de Boscodon), l'association des amis de l'abbaye de Boscodon, l'ONF et les habitants du hameau de Boscodon.

L'objectif est que cette étude intègre une analyse paysagère (2025) et puisse déboucher sur des travaux réalisables d'ici 2027.

ACTION 1.1 : Suivi de l'évolution géomorphologique du cirque de Bragousse

ACTION 1.2 : Connaissance des mécanismes de crues torrentielles

Ces 2 actions sont portées par le service de Restauration des terrains en montagne (RTM).

L'action 1.2 a été lancée dès 2023 par la mise en place de capteurs enregistreurs d'onde et de niveau d'eau sur le torrent de Boscodon dans le but de mieux comprendre et d'anticiper les phénomènes de crues torrentielles, notamment dans leur forme de lave torrentielle.

L'action 1.1 a aussi démarré par la réalisation en 2023 d'un relevé LIDAR sur tout le bassin de réception du cirque de Bragousse. Cette prise de données doit être complétée en 2024 par un deuxième survol qui permettra d'établir un modèle numérique de terrain (MNT) qui fera l'objet de comparaison annuelle afin de suivre les phénomènes d'érosion et de glissements de terrain sur ce site à l'origine des apports en matériaux transportés jusqu'au lac de Serre-Ponçon par le torrent du Boscodon.

ACTION 3.4 : Rétablissement de l'alimentation en eau des fontaines

Cette petite action est intéressante car elle est portée par une association locale de préservation du petit patrimoine historique et culturel de la commune de Crots (ASPEC) démontrant ainsi l'attachement des habitants de la commune à la forêt de Boscodon.

Les bénévoles de cette association se proposent de remettre en eau des fontaines (« appelées localement « bachas », constituées d'un tronc de mélèze creusé) qui avaient cessé de couler ces dernières années ou dont le débit était devenu très faible, souvent par manque d'entretien du point de captage.

Ainsi, grâce à leur intervention efficace, la fontaine des Aiguillasses a fait l'objet d'une réhabilitation en 2023 et le tuyau d'alimentation du bassin de la fontaine de l'Ours a été débouché.

Ce travail pourrait se poursuivre par la rénovation des points d'eau sur l'aire de pique-nique de la Pépinière.

La commune de Crots pourra offrir les troncs de mélèze et l'ONF apportera son appui logistique à ces travaux (ex. minipelle).

Toutes les autres actions sont détaillées dans le Contrat de projet 2023-2027 (cf. fiches action figurant dans le document).

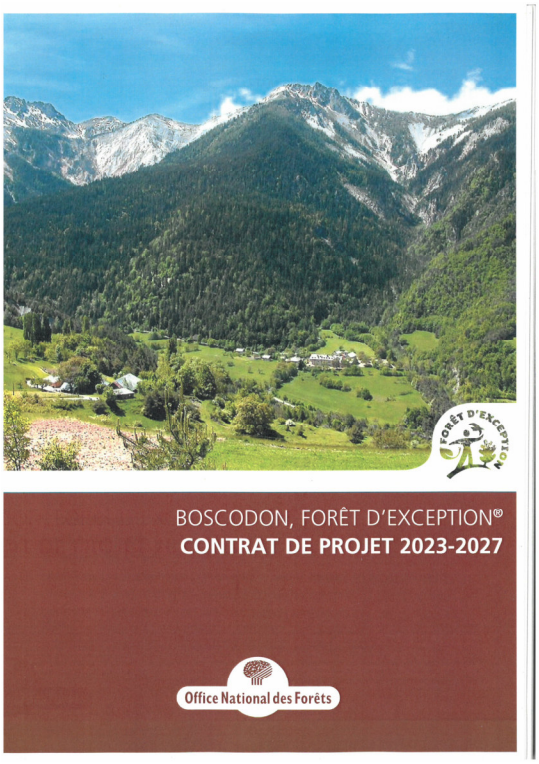

Conclusion

Seule forêt du réseau national des Forêts d'Exception® située dans les Alpes du Sud, en zone de montagne alpine, la forêt de Boscodon présente des enjeux historiques et actuels, notamment ceux liés à la Restauration des terrains en montagne, qui la distinguent.

Mais Boscodon vient également trouver sa place dans le réseau des Forêts d'Exception® par les caractéristiques qu'elle partage avec d'autres Forêts d'Exception®. La spiritualité prégnante de la Sainte-Baume et de la Grande Chartreuse, les abbayes de la Montagne de Reims ou encore le reboisement RTM de l'Aigoual représentent autant d'opportunités pour Boscodon d'échanger avec elles.

Si les acteurs du territoire de Boscodon portent des projets aux thématiques variées, la dynamique d'une Forêt d'Exception® devra leur permettre de partager ces projets et de les enrichir grâce à la concertation.

Le label Forêt d'Exception® ouvre bien des portes et des perspectives. Pour la forêt de Boscodon, il s'agit de valoriser un patrimoine préservé par les hommes : la forêt multifonctionnelle et l'abbaye, principale maison de l'Ordre monastique de Chalais.

Le label est ainsi un signe de reconnaissance des qualités intrinsèques de la forêt mais également de la dynamique des hommes et des femmes qui l'animent.

L'ensemble du Comité de pilotage et des partenaires espère vivement que ce label sera reconduit pour une nouvelle période de cinq années …

REDACTION : Christophe BERNARD (avec l'appui de Lucas MONTANARO)

RELECTURE : Catherine BIACHE, Pauline DELORD, Anne-Marie GRANET, Philippe BARRET, Julien BOUILLIE, Pascal FRBEZAR, Marc VIOSSAT

Décembre 2023

FORÊT D'EXCEPTION

Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
_ AUJOURD'HUI _